

► REPÈRES

Les assassins ont frappé au coeur même de l'Ordre indien

JOONEED KHAN

Les assassins de Rajiv Gandhi ont frappé au coeur même de l'Ordre indien tel qu'il s'est défini durant la lutte contre l'Empire britannique: les optimistes y voient l'occasion d'un renouvellement nécessaire, mais le risque est grand d'une descente dans des guerres à la libanaise à l'échelle de ce sous-continent aux 850 millions d'habitants, sept religions et 16 langues, qui se veut une République démocratique et socialiste.



Dans l'écho sourd de l'explosion de la bombe à télécommande dissimulée dans un bouquet de fleurs qui a décapité le petit-fils de Jawaharlal Nehru dans la chaude nuit de Sriperumpudur, près de Madras, quelques constatactions immédiates s'imposent: c'est la fin brutale du règne de la dynastie Nehru-Gandhi, ciment du Parti du Congrès depuis un siècle; le Parti, gage de la stabilité du pays malgré ses graves lacunes, est lui-même menacé d'écroulement; l'Inde risque de se retrouver plus déstabilisée que jamais.

Pranab Mukherjee, éminent grise du Parti du Congrès, est allé jusqu'à qualifier l'assassinat de Rajiv Gandhi de «conspiration préméditée visant à déstabiliser le pays au moment où le peuple s'appropriait à donner le pouvoir au parti». Commentaire intéressant, venant de l'homme qui mena de main de maître en 1984 le transfert du pouvoir d'Indira Gandhi, assassinée par ses gardes du corps sikhs, à son fils aîné Rajiv. Mais sa crainte de déstabilisation n'en est pas moins pertinente pour autant.

Le Parti du Congrès est devenu certes l'otage d'une mafia de politiciens et d'industriels pactisant avec tous les lobbies (financiers, religieux, castés) et toutes les «banques de votes». Il s'est enlisé dans la corruption, loin des idéaux de Nehru et de Gandhi. Rajiv lui-même a été impliqué dans l'énorme scandale de pots-de-vin touchés sur un contrat d'armes passé avec la firme suédoise Bofors: il y a laissé ses engagements de méritocratie et d'efficacité, et il rechauffait depuis 18 mois les bancs de l'opposition.

Noble tradition

Mais le Parti du Congrès a une noble tradition liée à la longue lutte pour l'indépendance. Architecte de l'Inde moderne, il se voit comme le gardien naturel de sa constitution laïque et égalitaire, face à la montée des fanatismes et à la poussée des forces centrifuges. Surtout, c'est le seul parti politique vraiment national de l'Inde, implanté dans tous les États de l'Union et au sein de toutes les communautés et toutes les couches

sociales, à la ville comme à la campagne. La famille Nehru-Gandhi, elle, a la tradition de service du pays et du Parti du Congrès. «Je l'ai fait pour aider maman», expliquait Rajiv en entrant en politique en 1980, après la mort de son frère cadet Sanjay, tué dans l'écrasement d'un planeur.

Avec Indira, le Parti du Congrès et la famille Nehru ont révélé en 1975-76 qu'ils pouvaient céder à la tentation de la dictature. Mais ils ont aussi démontré, de 1977 à 1980, qu'ils savaient s'incliner devant la volonté de l'électorat, accepter la défaite et, dans l'opposition, se réhabiliter aux yeux du peuple. C'est avec la même grâce que Rajiv Gandhi acceptait la défaite en 1989 et avec la même assurance qu'il envisageait le retour au pouvoir au terme des élections brutalement interrompues la nuit dernière.

Vers un nouveau gouffre?

Tout au long de la Guerre froide cependant, l'engagement envers la démocratie n'empêcha pas l'Inde de maintenir son alliance soviétique, de soutenir le Bangladesh contre le Pakistan pro-US, de reconnaître les régimes de Phnom-Penh et de Kaboul, et, de manière générale, de tenir tête aux menées américaines dans l'Asie du Sud et l'Océan Indien. Cela, malgré l'exacerbation des tensions internes avec l'éruption des terroristes sikh au Punjab, tamoul au Sri Lanka et musulman au Cachemire, et malgré la montée de la xénophobie dans l'Assam et du sectarisme hindou à travers le nord «aryen» sous la conduite du BJP et de ses milices RSS, héritiers des assassins du mahatma Gandhi en 1948.

L'Inde post-Guerre froide est en proie aux répercussions de ces crises. Dans une campagne d'une violence sans précédent, marquée par la polarisation entre un BJP qui veut une Inde hindouiste et un Janata Dal qui souhaite relancer l'idéal de pluralisme laïc du Congrès par une alliance entre basses castes et musulmans, un assassinat était à craindre: celui de V. P. Singh, chef du Janata Dal, par des fanatiques du BJP, comme celui du mahatma en 1948.

L'assassinat de Rajiv Gandhi était lui tout à fait imprévu: la preuve restait à faire, mais celui qui engageait l'armée indienne au Sri Lanka dans une tentative de pacification semblait avoir été emporté par la vengeance de séparatistes tamouls bien installés dans l'État indien du Tamil Nadu. Si cette responsabilité se confirme, cet assassinat risque d'ouvrir, entre le Nord (aryen) et le Sud (dravide), un nouveau gouffre dans une Inde déjà fissurée par la guerre des castes et des religions. Cela au moment où le Népal se donne une opposition parlementaire communiste et où l'armée américaine débarque au Bangladesh à la faveur de l'ouragan du mois dernier.



Rajiv Gandhi en compagnie de sa famille. De gauche à droite: son fils Rahul, sa fille Priyanka et son épouse italienne, Sonia, en 1989.

Rajiv Gandhi, politicien malgré lui

Agence France-Presse
PARIS

Rajiv Gandhi, 46 ans, assassiné hier dans un attentat survenu dans la province du Tamil Nadu (sud de l'Inde), a été propulsé d'un emploi de pilote de ligne vers le monde trouble de la politique indienne.

Premier ministre de l'Inde avec un mandat d'une ampleur sans précédent, il dirige le pays pendant plus de cinq ans, d'octobre 1984 à novembre 1989.

Deux drames sanglants sont à l'origine de sa carrière politique. C'est son frère cadet, Sanjay, que sa mère, Indira, destina à une carrière politique. Mais Sanjay se tua en faisant des acrobaties aux commandes de son avion à New Delhi en juin 1980 et Indira Gandhi est assassinée par des militants sikhs, le 31 octobre 1984.

Au lendemain de la mort de Sanjay, Indira Gandhi, alors premier ministre de l'Inde, décide de pousser son fils aîné à sa place. Il cède et fait son entrée au gouvernement en 1981. Élu dans la circonscription d'Amethi (nord-est), que Sanjay représentait, il devient un des secrétaires généraux du Parti du Congrès (I) au pouvoir.

Une victoire sans précédent

Sa première grande mission est de superviser le déroulement des neuvièmes Jeux asiatiques dans la capitale, en 1982. Elle renforce sa réputation de travailleur dévoué à l'efficacité de l'énorme bureaucratie indienne.

Mais il est encore loin d'un faucon de premier ministre lorsque sa mère est assassinée par deux de ses gardes du corps sikhs devant sa maison.

Élu à la tête du Congrès (I), porté par une extraordinaire vague de sympathie, il conduit le parti à une victoire sans précédent avec plus de 400 sièges lors des élections en décembre 1984.

Rajiv Gandhi est alors considéré comme l'homme qui va nettoyer le monde corrompu de la politique indienne, améliorer les relations de l'Inde avec ses voisins et piloter le pays vers le 21^e siècle.

Il tient parole. Mais, en même temps que les ordinateurs font leur entrée dans une Inde encore moyennageuse et que les Indiens le surnomment «M. Propre», les erreurs commencent.

L'aversion de Rajiv Gandhi pour le monde traditionnel de la politique le conduit à écarter des personnalités respectées du Congrès et à les remplacer par des proches vite perçus comme des novices sans attaches avec l'Inde profonde.

Rajiv Gandhi peu à peu donne l'impression d'un homme qui ne comprend pas l'Inde et ses multiples problèmes, préférant les voitures et les plaisirs du monde occidental auquel il est habitué.

Né à Bombay le 20 août 1944, Rajiv passe son enfance à New Delhi, à la résidence de son grand-père, le premier ministre Jawaharlal Nehru, où sa mère jouait le rôle de première dame.

Il fait des études au Trinity College de Cambridge, où il rencontre sa femme, Sonia, une Italienne, dont il a deux enfants, puis à l'Imperial College de Londres où il fait des études d'ingénieur pour

finale obtenir à New Delhi une licence qui lui permet de devenir pilote de ligne de la compagnie nationale Indian Airlines.

Scandales et controverses

Rajiv Gandhi mène une vie simple malgré la notoriété de sa mère et de son frère, jusqu'au moment où il devient lui-même premier ministre, un rôle qui l'entraîne alors dans les scandales et les controverses.

Rajiv Gandhi perd les élections dans deux importants États en 1986. Puis 1987 est un désastre avec la pire sécheresse du siècle et l'explosion du scandale Bofors dans lequel son entourage est accusé d'avoir reçu d'énormes pots-de-vin lors d'un contrat avec la firme suédoise d'armement. La même année, le Congrès perd les élections dans trois autres États,

d'où l'apparition de dissensions internes.

C'est finalement l'affaire Bofors, sans cesse alimentée par la presse, qui efface son image d'intégrité et fait chuter sa popularité. Rajiv Gandhi ne cesse de démentir que lui-même et sa famille aient reçu de l'argent de Bofors. Mais il ne cesse pas non plus de se contredire au fur et à mesure que l'affaire prend de l'ampleur.

Le 29 novembre 1989, après l'échec électoral de son parti aux élections législatives, il passe dans l'opposition et est réélu à la tête du Parti du Congrès (I). En novembre 1990, bien que chef du plus important parti du Parlement, il refuse de former un gouvernement, ouvrant ainsi la voie à un cabinet dirigé par M. Chandrashekar. Critiquant la politique de M. Shekhar, il lui retire son soutien jusqu'à la démission de celui-ci en mars 1991.

LE CLAN NEHRU-GANDHI

Motilal Nehru (décédé en 1931)

Chef d'une famille de brahmines du Cachemire, avocat réputé et bras droit du Mahatma Gandhi au sein du Congrès national indien dans la lutte pour l'indépendance.



Jawaharlal Nehru 1889-1964

Avocat moderniste et social-démocrate, associé au Parti du Congrès dès 1919, élevé à la présidence par Gandhi en 1929 et au rang d'héritier politique en 1942, premier chef de gouvernement de l'Inde indépendante. Meurt en fonctions en 1964.



Indira Gandhi 1917-1984

Fille unique de Jawaharlal Nehru héritière politique de son père, elle devient premier ministre en 1966. Elle épouse Feroze Gandhi, sans parenté aucune avec la Mahatma. Défaite en 1977, reportée au pouvoir en 1980, assassinée en octobre 1984 par ses gardes du corps sikhs.



Sanjay Gandhi 1946-1980

Fils cadet d'Indira Nehru. Véritable animal politique dont sa mère voulait faire son héritier. Sanjay est surtout associé à la répression qui mène à la défaite de sa mère en 1977. Il périt dans l'écrasement d'un planeur.



Rajiv Gandhi 1944-1991

Fils aîné d'Indira Nehru. Pilote, époux de Sonia, Malino, d'origine italienne, et père de deux enfants, il vient à la politique à son corps défendant, d'abord pour épauler sa mère après la mort de Sanjay en 1980, ensuite pour succéder à celle-ci après son assassinat en 1984.

Six ans après sa mère Indira

Agence France-Presse

L'assassinat hier de Rajiv Gandhi est intervenu un peu plus de six ans après celui de sa mère, Indira, le 31 octobre 1984.

Alors qu'elle quittait sa résidence privée à New Delhi pour se rendre à pied à son bureau, deux gardes du corps sikhs ont ouvert le feu à bout portant sur le premier ministre indien, âgée de 67 ans.

Atteinte à l'estomac et à la poitrine par une douzaine de balles, Mme Gandhi a été immédiatement hospitalisée et opérée par 12 médecins et chirurgiens. En vain. Elle avait perdu beaucoup de sang et elle mourut trois heures après l'agression.

L'un des meurtriers, Beant Singh, avait été abattu aussitôt par les policiers. Le second, Sant Singh, atteint de huit balles, fut opéré et jugé. Condamné à mort en janvier 1986, il fut exécuté le 6 janvier 1989.

Dès l'assassinat d'Indira Gandhi, une vague de violence s'était déchaînée dans tout le pays, et 3000 Sikhs avaient été lynchés par des foules de fanatiques hindous.

La communauté sikhe, à laquelle appartiennent 15 millions des 730 millions d'indiens, était entrée en rébellion ouverte contre le gouvernement central de New Delhi, depuis l'assaut contre le Temple d'or d'Amritsar en juin précédent.

Fille unique du premier chef de gouvernement de l'Inde indépendante, Jawaharlal Nehru, Indira Gandhi était la deuxième personnalité indienne de cette stature à être assassinée. Le père de l'indépendance indienne, le Mahatma Gandhi, avait été tué par un fanatique le 30 janvier 1948.

Le massacre de Meerut, illustration de la violence électorale

GILLES TOUPIN
envoyé spécial
NEW DELHI

Les élections indiennes à peine entamées, elles sont déjà assurées de remporter la pole des élections les plus violentes depuis l'indépendance. Hier, le bilan des victimes s'élevait à 41 morts. Puisque plus de 60 p. cent des Indiens n'ont pas encore voté — ils le feront demain et dimanche — on s'attend à ce que se confirment d'ici là les pires craintes des autorités et que le nombre de morts augmente.

Tous les journaux du matin hier étaient pleins des horreurs de la ville: titres spectaculaires sur les affrontements sanglants, photographies géantes de corps mutilés et brûlés. C'est la petite localité de Meerut, à 100 km de Delhi dans l'Uttar Pradesh où La Presse s'est rendue la semaine dernière, qui a surtout fait les manchettes alors que 18 personnes y ont perdu la vie. Meerut est un des vieux hameaux de la plai

ne indo-gangétique où vivent depuis longtemps des communautés musulmanes et hindoues. C'est là, en 1857, qu'ont commencé les premières révoltes contre le colonisateur britannique.

La journée électorale de lundi y a pris une tournure dramatique lorsqu'un candidat du parti du Congrès (I), M. Manzoor Ahmad, s'est présenté dans un bureau électoral avec ses partisans en menaçant ceux qui ne voulaient pas voter pour lui. Cela a donné lieu à des bagarres entre les gens du Congrès (I) et les partisans du Janata Dal et du Bahuriva Janata Party qui se sont vite précipités sur les lieux. Dans la mêlée, quelqu'un a tiré des coups de feu qui ont déclenché d'autres volées de coups de feu alors que la foule tentait de fuir dans la panique générale.

C'est à ce moment que le massacre a commencé. Dans la rue Sarai Khair, où les communautés

musulmane et hindoue vivent de part et d'autre du marché, des groupes armés et enragés des deux camps se sont lancés les uns contre les autres avec fureur alors qu'un petit nombre de policiers assistaient au spectacle, impuissants.

Une demi-heure après que les bagarreurs frénétiques eurent fait couler le sang, ils se lanceront à l'assaut des boutiques et des échoppes des petits commerçants qui furent à volonté transformées en brasiers. Ensuite, ils tourneront leur hargne vengeresse contre les véhicules qui passaient, sortant les occupants en les frappant sur le crâne quand ils ne mettaient pas tout simplement le feu aux véhicules encore occupés.

C'est bien après que cette fureur se fut calmée et que les émeutiers eurent disparu que les renforts de police ont fait leur apparition.

Si l'État le plus peuplé de l'Inde, l'Uttar Pradesh avec ses 138,6 millions d'habitants, a connu le plus grand nombre de victimes lundi avec 26 morts, le Bihar, l'Andra Pradesh et le West Bengal n'ont pas échappé à la tuerie avec respectivement 10, 4 et une

victimes. Et l'on ne sait pas encore ce que donneront les élections prévues plus tard en juin dans des États aussi sécessionnistes et explosifs que le Cachemire et Jammu, le Punjab et l'Assam.

Un sport peu chevaleresque

La journée électorale a été marquée aussi par la pratique d'un sport peu chevaleresque en Inde, celui de la chasse armée aux boîtes de scrutin. En effet, dans plusieurs circonscriptions du pays où l'on s'attendait à une lutte serrée, des bandes armées ont attaqué les bureaux de vote soit pour les détruire, soit pour bourrer les boîtes de scrutin de bulletins favorables à leurs candidats. Sur les 600 000 bureaux de vote du pays, pourtant gardés par quelque 15 millions de policiers, la Commission électorale a déjà ordonné la reprise du vote dans 84 d'entre eux et l'on examine le cas de quelque 500 autres où des irrégularités ont été commises.

«La violence électorale en Inde, commente Jaya Raj, journaliste à United News of India, est un phénomène qui prend de l'ampleur. Mais si l'on considère l'énorme population du sous-con-

tiné indien, il faut bien admettre qu'elle est relativement limitée. Ça reste tout de même un problème sérieux».

Au cours des élections de 1984, 48 personnes avaient été tuées alors qu'en 1989 le nombre de morts par balles, bombes ou armes blanches s'élevait à 2 197. Avec la journée de lundi, le bilan de cette année approche les 250 morts.

Même si les États «sensibles» sont l'Uttar Pradesh, l'Andra Pradesh et le Bihar, les autorités ont diagnostiqué avant le scrutin des dangers de violences armées dans 448 des 537 circonscriptions du pays.

L'exacerbation des divisions communautaires et des écarts hiérarchiques entre les castes sont à l'origine de cet accroissement de la violence électorale. Le BJP, qui a tenté de monopoliser les électeurs autour de la construction d'un temple hindou à Ayodhya sur le site d'une mosquée, et le Janata Dal, qui a en revanche joué la carte des minorités et des basses castes, sont vaissablement à l'origine des tensions actuelles qui secouent le pays.

L'ennui, c'est qu'on ne sait jamais dans un pays de 844 millions d'habitants si ces débordements pour l'instant contenus ne risquent pas de dégénérer un jour ou l'autre. L'on craint beaucoup notamment que la lutte des castes qui se fait dans le Bihar ne se transforme en une petite guerre civile. Les divisions verticales sont telles, la lutte appuyée par des groupes armés entre les castes Bhumihars et des Yadavs sont critiques, pour ne donner qu'un exemple, que les craintes d'écroulement, là ou ailleurs, ne sont pas totalement injustifiées.

Le Monde

Autres informations
► C5, E8

Les idéaux perdus de l'Inde

L'assassinat de Rajiv Gandhi pousse l'Inde un peu plus près de l'éclatement que tout le monde redoute. Il était le dernier d'une dynastie qui a gouverné l'Inde presque sans interruption depuis l'indépendance et il avait le pragmatisme naturel qu'il faut pour sortir cette énorme démocratie si complexe de la période turbulente qu'elle traverse. Il le devait peut-être au fait qu'il ne se destinait pas à la politique lorsque son frère Sanjay est mort dans un accident et que sa mère, le premier ministre Indira Gandhi, est tombée sous les balles d'un de ses gardes de corps.



L'indépendance de l'Inde reposait sur deux idéaux qui ont permis à la démocratie de prendre pied. Le pacifisme du Mahatma Gandhi — aucun lien de parenté avec Rajiv — a permis à l'Inde de créer une armée de métier parmi les plus professionnelles et les moins politisées au monde. Il a aussi encouragé la solution non-violente des antagonismes ethniques et régionaux.

Le second idéal est celui de Jawaharlal Nehru — le grand-père de Rajiv — qui voulait qu'un sous-continent, où la religion est si importante, devienne un État laïque, où toutes les religions seraient également protégées.

Les Indiens semblent oublier ces idéaux, comme le montre l'état latent de guerre civile dans plusieurs régions. La violence

est devenue un tel problème en période électorale qu'un tiers du pays a voté lundi, un autre tiers votera demain et le dernier tiers dimanche, ce qui permet à l'armée de se déplacer pour protéger le déroulement du scrutin à travers l'ensemble de la république.

Cette violence sporadique ne serait pas le problème grave qu'elle est si elle n'était pas constamment entretenue et attisée par le sectarisme qui anime de plus en plus les partis politiques. La démocratie indienne n'est pas un modèle de probité. Le scrutin populaire est amplement entaché de fraudes et de maquignonnage derrière les scènes. De ce fait, elle devient moins intéressante pour les électeurs. Mais, comme il faut les attirer aux urnes si on veut gagner des élections, la démagogie et le sectarisme deviennent les armes principales de beaucoup de partis politiques.

C'est ainsi qu'on promet de démolir une mosquée pour y construire un temple hindou ou qu'on promet un grand nombre d'emplois de l'État aux ex-intouchables. Ces promesses — qui n'ont aucun rapport avec la bonne marche de l'État ou la protection des libertés — créent des haines nouvelles alors qu'il en existe déjà assez dans les États comme le Punjab et l'Assam qui veulent se séparer de l'Inde.

La décadence de la démocratie en Inde vient peut-être en partie de cette famille qui a pourtant tellement fait pour

qu'elle vive. À l'époque de Nehru, le parti du Congrès avait embrassé le socialisme britannique, le centralisme économique et l'autosuffisance. L'Inde était gouvernée par une élite qui avait en grande partie fait ses classes à Oxford, à Cambridge et à la London School of Economics.

La faiblesse de cette politique n'était pas apparente quand l'ensemble du tiers monde suivait la même voie ou embrassait la version musclée de la même politique — le modèle soviétique. Mais trente ans après l'indépendance, il était manifeste que les pays qui ne cherchaient pas l'industrialisation forcée et faisaient confiance à l'économie de marché s'en tiraient beaucoup mieux.

Lentement, l'Inde a changé de cap et, lentement, elle a enfin réussi à se nourrir — ce dont une politique d'autosuffisance était incapable. Par la suite Rajiv Gandhi a entrepris la transition vers une économie ouverte jusqu'à ce qu'il se laisse entraîner par les vices de la politique traditionnelle. C'est à ce moment qu'il a perdu les dernières élections.

Les élections qui se déroulent maintenant et qu'il aurait probablement gagnées n'offrent pas un choix très clair aux électeurs. Mais il est certain que, si la violence et le sectarisme remplacent lentement les deux idéaux du Mahatma Gandhi et de Nehru, la démocratie pourrait s'effondrer comme elle l'a fait au Pakistan, au Bangladesh et au Sri Lanka.

Frédéric WAGNIÈRE

Médecins: la guérilla

Il y a une quinzaine de jours, les diverses associations médicales ont entrepris une tournée destinée à prendre le pouls des médecins face au projet de réforme du ministre Marc-Yvan Côté. Cette osculation collective s'est terminée hier, et son diagnostic est clair: les médecins rejettent la réforme en bloc, avec des votes frisant les 100 p. cent; et ils sont prêts à s'engager dans une mobilisation sans précédent pour y faire échec.



Cette unanimité devrait faire réfléchir le ministre Côté, plus encore que la malheureuse menace de guérilla brandie par le corps médical. Car quels que soient ses mérites intrinsèques, une réforme de la santé faite non seulement sans, mais aussi contre les médecins, est d'avance vouée à l'échec. C'est d'ailleurs ce qu'a compris le gouvernement de l'Ontario, qui vient de conclure la paix avec ses médecins en les associant étroitement à une révision de son système de santé.

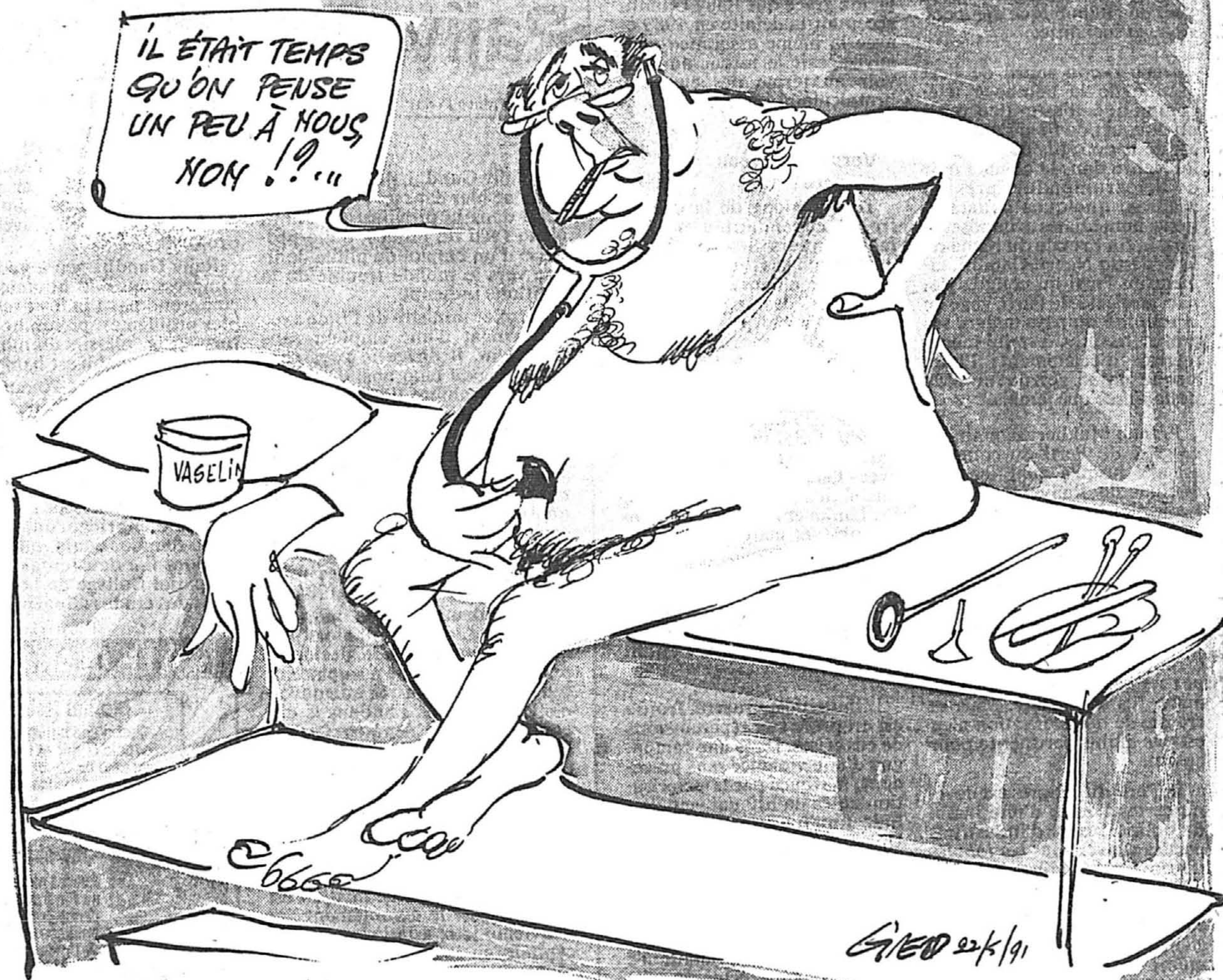
La réforme Côté poursuit, du moins théoriquement, de bien nobles objectifs: humaniser les soins, rendre le réseau de la santé plus efficace, éliminer les listes d'attente, mieux contrôler les coûts de la médecine, etc. Mais en excluant systématiquement les professionnels de la santé de tous les lieux de décision, et en leur faisant porter le poids des faillites du système actuel, elle risque tout simplement de passer à côté du but.

Au-delà des autres questions suscitées par le projet de loi 120, la résistance massive des médecins devrait à elle seule justifier le moratoire réclamé par le lobby médical. Ce dernier reconnaît que le système de santé québécois nécessite des mesures correctives, et se dit prêt à participer à leur élaboration. Plutôt que de multiplier des moyens de pression qui, quels qu'ils soient, affecteront inévitablement les patients, les médecins auraient d'ailleurs tout intérêt à proposer leurs propres solutions à des problèmes tels que, par exemple, le manque de spécialistes en région.

Mais le ministre Côté qui, par le mépris qu'il manifeste à l'égard du corps médical, est en grande partie responsable de la guerre actuelle, aurait tout aussi intérêt à «geler» son projet, le temps de trouver un terrain d'entente avec les médecins. Au lieu d'essayer de faire entrer de toutes ses forces le projet de loi 120 dans le goulot parlementaire, quitte à le dépecer au passage.

Agnès CRUDA

4000 MÉDECINS DÉSERTEMENT LES HÔPITAUX DE MONTRÉAL



DOITRES RÉSERVES

La fin d'une époque

Pendant des décennies, l'obligation d'épargne a représenté un symbole. Celui d'un État qui établissait avec ses citoyens des rapports financiers de nature presque familiale.



Le gouvernement promettait aux citoyens une forme de placement stable, souple et sûr. L'épargnant, quant à lui, consacrait une partie de son bas de laine à financer les besoins de l'État et de la collectivité. Le gouvernement se comportait en «bon père de famille», tandis que le citoyen faisait preuve de civisme.

Cette relation s'est modifiée au fil des ans, à mesure que les épargnants, de plus en plus aguerris, ont traité ces titres comme n'importe quelle autre forme de placement. Mais la déshumanisation des rapports entre l'État et les citoyens ainsi que le manque de transparence de l'État dans sa recherche désespérée de nouvelles sources de fonds ont fait le reste.

En fait, trois mesures d'Ottawa et de Québec font en sorte que le Québécois qui achètera les nouvelles obligations d'épargne du Québec perdra un peu d'argent au lieu d'en gagner, et sera en plus l'objet d'acharnement bureaucratique.

L'intérêt de 8,5 p. cent sur les obligations mises en vente cette semaine est impossible: dans les faits, elles ne rapporteront que 4,5 p. cent. C'est moins que l'inflation prévue pour cette année. Et c'est ainsi que, dans un an, la somme investie vaudra moins qu'aujourd'hui.

Jusqu'à la réforme fiscale du ministre Wilson, les obligations d'épargne n'étaient pas imposables pour un grand nombre de petits épargnants, qui profitaient de l'exemption offerte pour les premiers mille dollars de revenus d'intérêt. Ensuite, le fait que l'inflation soit plus élevée que le rendement des obligations d'épargne s'explique par le choc fiscal du premier janvier, l'entrée en vigueur de la TPS et sa copie québécoise. C'est cette inflation provoquée par l'État qui grugera les revenus des épargnants.

Enfin, à Québec et à Ottawa, de nombreux acheteurs d'obligations d'épargne choisissent la méthode des intérêts composés, plus payante: même s'ils ne reçoivent pas le montant des intérêts, ils doivent quand même payer de l'impôt sur ces revenus qu'ils n'ont pas encore touchés. Cette mesure fiscale, plus que toute autre, montre à quel point le fisc est surtout inhumain avec les gagne-petit.

Tout cela n'empêche pas l'obligation d'épargne du Québec d'être un bon placement. Elle est aussi payante que les autres formes d'épargne comparables, les placements sûrs de court terme, tout en étant plus souple et plus pratique. Mais le charme est rompu.

Alain DUBUC

La boîte aux lettres

Lettres de Vancouver

Des élèves en immersion française à l'école secondaire Balmoral de Vancouver nous ont fait parvenir trois lettres récemment — en français s'il vous plaît! dont voici des extraits:

■ Nous vous écrivons parce que nous aimerions que vous publiiez notre lettre sur les déboisements abusifs et l'avenir de nos forêts.

En 1910, 6,7 millions de mètres cubes d'arbres ont été coupés. Et en 1987, 91 millions, soit une augmentation de 84,4 millions de mètres cubes en 75 ans. Le niveau acceptable est de 54,7 millions de m³ par année selon le gouvernement. Mais les écologistes disent que c'est encore trop.

Pour aider à résoudre le problème du déboisement abusif, les compagnies doivent faire du déboisement sélectif. Ça coûte plus cher mais la destruction de notre planète coûte encore plus cher.

Peter MEERIDEW
Mercedes THAYSEN
Brent MOSSOP

■ Une solution aux cultures abusives remonte au Moyen Âge, quand les hommes laissaient une partie de leur terre en jachère, c'est-à-dire en repos pour un an, pendant qu'ils cultivaient l'autre.

Sarfraz VOGUE

■ Comme vous savez, les pluies acides sont très dangereuses pour l'environnement. Or, cinquante pour cent des pluies acides qui tombent au Canada sont produites aux États-Unis. Il faut donc un effort international pour les arrêter.

Le premier ministre Brian Mulroney et le président des

États-Unis, George Bush, ont signé un accord pour arrêter les pluies acides au Canada et aux États-Unis avant l'an 2000. Cet accord est une bonne chose, mais nous croyons que ce n'est pas assez pour régler notre problème complètement.

Rebecca HOLT
Bartosz GRZYBOWSKI

Automobiliste malgré elle

Monsieur le maire Jean Doré

■ J'aimerais vous donner les raisons pour lesquelles je suis obligée de prendre l'auto pour descendre au centre-ville alors que je n'aimerais rien mieux que de voyager par notre magnifique système de transport urbain.

Je demeure à Cartierville à une certaine distance de la première station de métro.

L'autre terme de l'alternative, ce serait d'amener ma voiture près du métro. Solution idéale. Vous croyez? Eh bien, cela est devenu impossible à cause des vignettes de résidents. Le stationnement ne dure que deux heures.

À la station Côte Vertu, il existe un grand terrain vaquant à l'emplacement même de la station. Interdit et bloqué. À côté, avec parcomètre, deux heures. Il y a bien un parking entre la station Vertu et Du Collège. Il n'est pas très pratique parce que trop loin de l'une ou l'autre station. De plus, quand à payer, aussi bien payer en ville alors que j'aurai ma voiture pour revenir sans attendre.

Autre possibilité: le train de Deux-Montagnes-Montréal. Là encore je ne peux y amener l'auto. Juste à côté de la station Monkland, il y a un grand terrain inoccupé sur lequel il y a une tour de transport d'électricité. Je me suis toujours de-

mandé pourquoi on n'utilise pas cet espace pour un stationnement.

Pour conclure, je ne comprends pas qu'on n'encourage pas plus les gens à se servir du transport en commun alors que nous sommes tous conscients de la pollution et de la congestion amenées par l'usage de l'automobile au centre-ville.

J'invite ceux et celles qui pensent comme moi à se manifester. Peut-être que «si on s'y mettait...»

Rita BOUCHARD
Montréal

Chapeau à Urgences-Santé

■ Dernièrement, Urgences-Santé a été la cible de plusieurs reproches: inefficacité, délai dans le transport par ambulance, services inadéquats, etc. On a même suggéré une réorganisation du système actuel. Permettez-moi de vous donner un tout autre son de cloche.

J'ai dû à deux reprises, en peu de temps, avoir recours à Urgences-Santé pour mon mari et je n'ai que des éloges à adresser à toutes les équipes: médecins, ambulanciers, techniciens, qui ont été d'une grande compétence et d'une gentillesse.

N.B.

■ La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réservent le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit: La boîte aux lettres, La Presse, 72, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

se qu'il serait bien difficile d'améliorer.

Je ne sais si la ville de Saint-Laurent est un endroit privilégié, mais lorsque j'ai téléphoné la première fois (la nuit), toute l'équipe médicale arrivait 4 minutes après mon appel et la dernière fois (en après-midi), environ 5 à 6 minutes fut le délai d'attente.

Bravo et merci à tous ceux qui se reconnaîtront, et continuez encore longtemps votre beau travail. Vous êtes un baume sur notre détresse dans pareilles circonstances.

Claire BOURBONNAIS
Saint-Laurent

Compressions inacceptables

■ Le gouvernement libéral a tort de se retirer petit à petit du financement du transport en commun.

En se retirant du financement de la STCUM, le gouvernement lui impose une perte de 200 millions de dollars par année. En conséquence, selon M. Perreault, la STCUM devra augmenter ses tarifs, diminuer les services, enlever les tarifs réduits... Ce qui engendrera une diminution de l'achalandage et ensuite une autre hausse des tarifs... Suivront les problèmes de pollution, de congestion qui nécessiteront des centaines de millions de dollars pour les régler.

Déjà le service n'est pas extraordinaire: panes fréquentes de métro, autobus trop pleins laissant des passagers aux arrêts, et surtout la lenteur des services.

Je comprends que nous soyons en pleine récession, mais pas que le gouvernement doive couper dans le financement du transport en commun.

Marc-Eric STE-MARIE
LaSalle

Opinions

Qu'attend Québec pour mettre en application le rapport Picard-Sexton?

L'auteur est économiste au Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal. Il a agi au cours des dernières années comme conseiller auprès de la FTQ-Construction et de la CSN-Construction en ce qui a trait au régime de sécurité du revenu dans l'industrie de la construction. Le texte qui suit a toutefois été rédigé à titre personnel.

MICHEL LIZÉE



On ne s'entend pas sur le nombre d'heures que les ouvriers de la construction travaillent en moyenne par année.

PHOTO La Presse

Le Rapport de la Commission Picard-Sexton sur la stabilisation du revenu et de l'emploi dans la construction a été rendu public le 12 juillet 1990. Neuf mois plus tard, le gouvernement Bourassa n'a pas encore annoncé les suites qu'il entend apporter à ce Rapport. Un rapport qui, s'il faut se fier aux déclarations des milieux patronaux de la construction, serait «le début de la fin pour l'industrie»¹ et préconiserait même la «formation d'une sorte de soviet de la construction du type de ceux qui sont en voie d'être abolis dans les républiques socialistes»². Même le président du Conseil du patronat du Québec, monsieur Ghislain Dufour, rejetait l'hypothèse d'un régime de sécurité du revenu «en raison de son effet d'entraînement dans les autres secteurs d'activités de l'économie québécoise»³.

Pourtant, ce Rapport a le mérite de souligner clairement un certain nombre de faiblesses majeures de l'industrie de la construction : une instabilité et une insécurité chroniques qui affectent les travailleurs en premier lieu, mais aussi les entrepreneurs et les donneurs d'ouvrage, une forte précarité, une concurrence sauvage et déloyale fondée entre autres sur le travail au noir, une productivité qui ne s'est pas améliorée durant la dernière décennie et une formation professionnelle anémique, particulièrement en ce qui a trait au perfectionnement des travailleurs de l'industrie. Mais surtout, elle a le mérite de proposer un ensemble cohérent de recommandations regroupées en trois thèmes : stabiliser l'activité et l'emploi, améliorer le marché du travail et assurer une sécurité de revenu aux travailleurs. Prises globalement, ces mesures esquissent une stratégie de relance de l'industrie tournée vers l'avenir, axée sur la productivité, la qualité et la compétence plutôt que l'artisanat et la précarité, et qui repose sur une stratégie de revalorisation des travailleurs réguliers de l'industrie assortie d'une meilleure sécurité de revenu d'emploi. Le contenu de ce Rapport intéresse non seulement les intervenants de l'industrie de la construction, mais toutes celles et ceux qui se préoccupent de l'avenir d'un secteur économique majeur du Québec de l'an 2000.

Faut-il rappeler qu'un travailleur de la construction travaille en moyenne moins de 26 semaines par année et qu'il gagne en moyenne moins de 20 000 \$⁴? Mais même ces moyennes sont trompeuses. En effet, selon des études inédites de la Commission, pendant la période de croissance 1984-1988, à peine 9 % travaillaient à l'année longue (1 700 heures et plus) tandis que 70 % ont travaillé moins de 500 heures par année pendant au moins une de ces cinq années⁵? Et l'instabilité bien connue de l'industrie de la construction entraîne non seulement une profonde insécurité chez les travailleurs, mais aussi

des coûts pour les entrepreneurs : «L'instabilité implique pour les entrepreneurs des problèmes de variations dans la qualité et la disponibilité de la main-d'œuvre, et dans les coûts, des difficultés de stabilisation de l'investissement dans les équipements et dans la formation de leur main-d'œuvre, tant du personnel-clé et régulier que de la main-d'œuvre de soutien, ainsi que des problèmes de financement évidents»⁶.

S'attaquer à l'instabilité de l'industrie

La Commission affirme avec raison que «la stabilisation du revenu de travail des gens de la construction passe d'abord nécessairement par la stabilisation de l'activité et de l'emploi dans cette industrie»⁷. Or, à eux seuls, les donneurs d'ouvrage publics (gouvernements et organismes parapublics) représenteraient, de façon directe et indirecte, près de 60 % du volume de construction. C'est pourquoi la Commission recommande une politique de stabilisation des travaux de construction de construction publique, des Sommets annuels de la construction et une Commission de stabilisation des travaux de construction. La Commission affirme aussi avec raison qu'en s'attaquant au retard technologique du Québec dans l'industrie de la construction et en investissant en recherche et développement, on améliorerait la situation de l'industrie.

On aurait pu souhaiter que la Commission mette de l'avant des mesures incitatives ou fiscales spécifiques pour stabiliser la demande dans le secteur résidentiel, mais les mécanismes proposés permettraient aux intervenants de l'industrie d'aborder ces questions. Les porte-parole patronaux de l'industrie ont écarté du revers de la main le Rapport Picard-Sexton à cause disent-ils de son caractère «bureaucratique» et affirment vouloir s'en remettre aux forces du marché, accentuant ainsi les facteurs à la source même de

la fragilité de l'industrie de la construction au Québec.

La Commission Picard-Sexton a fait le pari de remettre aux employeurs et aux syndicats de la construction le contrôle de la formation professionnelle et de la gestion de la main-d'œuvre, reconnaissant que les deux parties ont un intérêt commun à améliorer la compétence des travailleurs et à proposer des mécanismes continus de perfectionnement des travailleurs. Elle a recommandé des améliorations en ce qui a trait notamment à la clarification du statut de travailleur et d'employeur, à l'embauche prioritaire d'apprentis, à l'institution d'un programme d'accès à l'égalité, des mécanismes visant à assurer une polyvalence accrue des travailleurs, et une clarification et un élargissement du champ d'application qui serait régi par le Décret. En dépit du fait que plusieurs des recommandations vont dans le sens des représentations de l'ensemble de l'industrie au long des auditions, les milieux patronaux n'ont même pas apporté leur appui à ce volet des recommandations, préférant s'en tenir à un discours d'opposition pure et dure à l'ensemble du Rapport.

S'attaquer pour le vrai au travail au noir

La Commission a de nouveau constaté le fléau que constitue le travail au noir dans l'industrie de la construction : 23 millions d'heures illégales en 1988, soit 21 % des heures déclarées : «on en arrive ainsi à des revenus de 457 millions de dollars qui ont échappé aux règles du fisc, à la CCQ et aux parties dans l'industrie de la construction»⁸. Avec l'introduction de la TPS, il est vraisemblable que le manque à gagner est encore plus élevé. A-t-on une idée de ce que représenterait aujourd'hui pour le Ministère des finances du Québec des rentrées fiscales additionnelles de 400 \$ millions, alors que nous avons frôlé une crise sociale majeure entre le gouvernement et les syndicats du

secteur public pour des sommes à peine supérieures? Et comment les bons entrepreneurs de la construction, ceux qui sont prêts, car il y en a, à bien payer leur main-d'œuvre et à investir dans la technologie pour améliorer leur productivité et la qualité de la production, peuvent-ils résister à une concurrence déloyale où les bas salaires, l'embauche d'une main-d'œuvre non qualifiée, l'illegalité et la fraude servent d'avantages concurrentiels? Aucune industrie moderne ne peut survivre ou se développer dans de telles conditions. La Commission a formulé une série de recommandations pour mieux contrôler ce fléau. Mais il faudra une volonté commune et réelle de toutes les parties impliquées de s'attaquer une fois pour toutes à cette plaie et développer l'industrie «par en haut» plutôt que par le bas. Les réactions des milieux patronaux me font douter qu'une telle maturité ait atteint certaines associations d'employeurs.

La sécurité du revenu, un outil indispensable

La Commission avait pour mandat «d'établir les modalités d'un système de stabilisation du revenu et de l'emploi dans l'industrie de la construction»⁹, et ce mandat découlait d'un engagement du gouvernement Bourassa en contrepartie d'une prolongation d'un an du décret. L'AECQ avait choisi de proposer à cet égard un régime d'épargne individuelle qui n'a pas résisté longtemps à l'analyse. L'autre hypothèse sur la table était un régime de Prestations supplémentaires de chômage mis de l'avant par la FTQ-Construction et la CSN-Construction, régime dont une première version a été élaborée en 1981 et qui a subi au fil des ans des raffinements et des ajustements pour tenir compte des études actuarielles réalisées pour le mouvement syndical et de certaines objections formulées par les entrepreneurs. Ce régime vise d'abord à mettre en place un mécanisme incitant financièrement des donneurs d'ouvrage et

les entrepreneurs à stabiliser l'emploi du bassin des vrais travailleurs de l'industrie de la construction, et est conforme aux normes fédérales permettant au bassin des travailleurs réguliers de l'industrie en chômage à la suite d'un manque de travail de recevoir à même une caisse spéciale financée par les employeurs une prestation supplémentaire en plus des montants versés par l'Assurance-chômage. Il contient également des dispositions favorisant le perfectionnement des travailleurs de la construction, ce qui constituerait un précédent au Canada dans ce type de régime mais témoigne de la volonté syndicale de s'attaquer de front au problème du perfectionnement des travailleurs de l'industrie.

La Commission après avoir étudié les critiques des milieux patronaux, a conclu que les syndicats avançaient une proposition viable et adaptée au contexte de l'industrie. Contrairement aux prétentions patronales, il n'y a que 10 % des travailleurs de l'industrie qui travaillent régulièrement et qui seraient donc moins susceptibles de profiter du régime tout en y contribuant : soit dit en passant, ce n'est pas parce qu'on souscrit à une assurance-habitation qu'on souhaite voir sa maison passer au feu pour pouvoir profiter de l'assurance... Toutefois, pour tenir compte de certaines objections patronales et renforcer l'incitation au travail, la Commission a recommandé un régime moins généreux, entraînant ainsi une baisse du coût du régime de l'ordre de 30 % par rapport aux demandes originales de la coalition syndicale¹⁰.

De plus, les modalités de financement, qui constituent un aspect central de la proposition syndicale pour assurer la réalisation de l'objectif d'inciter les donneurs d'ouvrage et les entrepreneurs à stabiliser l'emploi, ont été laissées en suspens en attendant une étude actuarielle qui serait pendant les deux premières années du régime. On est loin ici de «l'adoption presque intégrale par la Commission du régime proposé par les syndicats» que dénon-

cent certaines associations patronales¹¹.

Le gouvernement doit agir maintenant!

Le gouvernement québécois a une responsabilité dans la situation présente et sa valse-hésitation a assez duré. Il a laissé de côté dans les années 70 toute la partie du Rapport de la Commission Cliche qui touchait la stabilisation de l'industrie de la construction et la sécurité du revenu pour les travailleurs de l'industrie. L'obstruction systématique ces dernières années de l'AECQ à toute solution négociée dans l'industrie a permis au gouvernement d'intervenir de façon répétée et de nier aux travailleurs de la construction leur droit de négocier leurs conditions de travail. Par deux reprises pendant les années 80, le gouvernement Bourassa est intervenu pour renouveler ou prolonger un décret en s'engageant à étudier, puis à implanter, un régime de sécurité du revenu. Bien que je diverge d'avis sur certaines recommandations de la Commission, celle-ci a, à mon avis, tenté honnêtement de proposer un ensemble de mesures susceptibles de s'attaquer au problème dans la mesure où toutes les parties voudront y mettre du leur. Elle a rappelé avec raison que : «Les coûts sociaux reliés à l'instabilité de l'industrie de la construction exigent qu'on s'attarde sérieusement à la recherche de solutions efficaces. À cet égard, une étude américaine évaluait à 5,7 milliards de dollars les bénéfices d'une stabilisation de l'industrie de la construction en 1977. Il ne faut pas voir les coûts impliqués par les mesures proposées ici comme des dépenses, mais plutôt comme des investissements profitables»¹².

Au moment où le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, monsieur Gérard Tremblay, mène une campagne assidue pour inciter employeurs et syndicats à travailler ensemble, dans une approche de partenariat et dans une optique de moyen et de long termes, pour développer un «modèle québécois» axé sur la qualité totale, la formation de la main-d'œuvre et l'accès à des équipements à la fine pointe de la technologie, le gouvernement québécois devrait se brancher au plus tôt pour une stratégie de développement de l'industrie de la construction axée sur le futur plutôt que le passé, sur l'excellence et la valorisation des travailleurs plutôt que sur l'artisanat et la précarité, et retenir pour l'essentiel le cadre proposé par la Commission Picard-Sexton. Si le gouvernement continue à abandonner cette industrie à la myopie de certains dirigeants d'associations d'employeurs, il risque un réveil douloureux d'ici quelques années.

1. René Lafontaine, «L'imaginaire syndical», *Construire*, octobre 1990, page 5.
2. Roger J. Bedard, «Le rapport Picard-Sexton : entièrement inacceptable», *La Presse*, 29 août 1990.
3. «Le ministre Cherry «patine» devant le patronat», *Journal de Montréal*, 28 novembre 1990.
4. On est loin ici du chiffre farfelu de l'Association de la construction du Québec qui affirmait que «Le travailleur régulier de la construction gagnait l'an dernier un salaire moyen de 58 751 \$ ou 42 845 \$ selon qu'il est classé comme compagnon ou apprenti» (*Construire*, février 1991, page 8).
5. *Rapport de la Commission sur la stabilisation du revenu et de l'emploi des travailleurs de l'industrie de la construction*, juin 1990, page 157.
6. *Rapport Picard-Sexton*, page 62. Les caractéristiques gras sont de nous.
7. *Rapport Picard-Sexton*, page 49.
8. *Rapport Picard-Sexton*, page 108.
9. Décret 1095-89 du 5 juillet 1989.
10. *Rapport Picard-Sexton*, pages 188-189.
11. «L'APCHQ dénonce le rapport de la Commission Picard-Sexton», *La Presse*, 29 septembre 1990.
12. *Rapport Picard-Sexton*, page 200.

À la défense des avocats de... la défense

Le décès tragique du confrère Sidney Leithman, dans les circonstances que l'on connaît, en plus de semer la consternation dans la communauté juridique a donné l'occasion à certaines personnes peu scrupuleuses d'y aller de commentaires aussi déplacés qu'exactes, sur le rôle des criminalistes dans notre société, ainsi que sur leurs associations douteuses avec les clients qu'ils défendent.

La controverse suscitée par de tels propos impose une prise de position claire de notre Association.

Propagandiste des libertés individuelles, le criminaliste défend. Il ne juge pas. Dans la poursuite de son travail, un seul commandement, la représentation énergique de son mandat; ses limites, le code de déontologie qui le guide et sa conscience professionnelle. Faire quelque compromis sur ces principes ne peut être qu'entorse au rôle qui nous incombe.

Bien sûr, nos clients ne sont pas des «Enfants de Marie». Il n'est que normal qu'il en soit ainsi. Mais, faut-il se le rappeler, ce sont eux qui nous permettent de clamer bien haut, des principes dont toute la population pourra tirer profit.



Me Sidney Leithman

PHOTO La Presse

La majorité des citoyens de notre pays n'auront probablement jamais la malchance d'être intimés dans des procédures criminelles ou pénales. Mais si d'aventure ils l'étaient, ils trouveraient sûrement réconfort dans le fait qu'il se trouve des gens pour préserver leurs droits individuels, contrebalançant ainsi les pouvoirs de l'État accusateur.

Cessons également de catégo-

riser les criminalistes selon les personnes qu'ils représentent. Il y a au Canada, un système de Lois, un Code criminel, lesquels s'appliquent à tous de la même façon. L'avocat qui se spécialise dans les crimes de «collet blanc» évitera-t-il le bénéfice d'une jurisprudence qui lui est favorable, parce que les faits sous-tendant cette dernière lui répugnent?

Le combat du criminaliste est un combat solitaire. Il doit sans cesse trouver intérieurement la force requise, alors que tout semble se liguer contre lui. C'est le prix à payer pour assurer le respect de valeurs fondamentales. Trouvons une certaine fierté à nous rappeler que si la Charte canadienne des droits et libertés est si précieuse, nous sommes ceux qui tous les jours dans notre pratique sommes chargés d'en défendre les principes.

Maitre Sidney Leithman était un fier défenseur de ces libertés individuelles.

C'est le souvenir que nous voulons garder de lui.

Pour l'Association des avocats de la défense de Montréal
Le président,
Michel MASSICOTTE

Haro sur le Salon de la femme...

Madame Jacqueline Vézina présente lettre à pour but de vous faire part des impressions suscitées par notre passage à votre Salon.

Selon nous, une seule image des femmes d'aujourd'hui y est projetée. Et c'est la plus stéréotypée qui soit. «La» femme est une épuisetteuse, une récurseuse, une droloteuse dont la principale préoccupation est de voir à la propreté méticuleuse de la maison et au bonheur de sa petite famille... Les kiosques du Salon lui permettent d'être à la fine pointe de l'actualité en ce qui concerne les petites sautes en poudres St-Hubert, la marque de jus de tomates à acheter... Elle pourra même répondre aux besoins spécifiques de Pitou et Minou, puisque même eux n'ont pas été oubliés.

Mais ce n'est pas tout. L'autre moitié du Salon lui fera la preuve par cent (dollars?) que telle qu'elle est, elle est moche, non-désirable, qu'elle vieillit et que ce n'est pas beau. Qu'à cela ne tienne! Moyennant quelques deniers (ainsi que d'interminables privations et autres mutilations), elle aura dorénavant les outils nécessaires pour lutter contre son corps et contre elle-même. Diètes, face-lift, chirurgie esthétique, cosmétiques, elle n'a plus d'excuses pour ne pas conser-

ver l'allure de ses vingt ans jusqu'à ce qu'elle soit centenaire!

Nos propos sont excessifs? C'est parce que nous sommes excessivement fâchées. Fâchées de constater que l'on méprise et exploite toujours et encore les femmes. Fâchées de nous être retrouvées en plein milieu d'une mer d'exploitation à essayer de convaincre les femmes qu'elles sont belles, que leur corps est beau et qu'elles valent la peine d'investir leurs énergies dans l'amélioration de

leurs conditions de vie alors que tout dans ce Salon semble leur dire le contraire.

Nous qui pensions profiter d'une tribune (gratuite, nous en convenons) pour poursuivre notre travail de conscientisation sur l'obsession de la minceur, nous avons plutôt l'impression que c'est le Salon qui a profité de notre présence pour soulager sa conscience.

Dominique DAIGNEAULT-
L'ARCHEVEQUE
pour le Centre des femmes de Verdun

... et sur Foglia!

Je pensais sérieusement qu'un journal comme *La Presse* demandait à ses journalistes et collaborateurs ou collaboratrices de respecter un code d'éthique mais l'article de M. Foglia, paru le 2 mai, intitulé «La femme remonte à l'antiquité» me prouve que je me trompais. En effet, que ce dernier ait à redire sur le Salon de la femme, j'en conviens, mais qu'il le fasse en humiliant, en ridiculisant et en discréditant les femmes, c'est inadmissible.

M. Foglia — et le journal *La Presse* en acceptant de publier cet article — contribuent à alimenter et à soutenir toutes les personnes

qui violentent physiquement et/ou psychologiquement les femmes. Au moment où tant d'efforts sociaux, politiques et juridiques se concrétisent pour tenter d'enrayer la violence conjugale et familiale, le journal *La Presse*, par le biais de M. Foglia, vient sabrer dans les énergies de toutes les personnes qui travaillent à la réalisation d'une société plus équitable et moins violente envers les femmes et les enfants.

Nicole GRAVEL
Coordonnatrice par intérim
Service à la condition féminine
Ministère de la Santé et
des Services Sociaux
Québec

Le droit de vote au référendum n'est pas acquis pour les ex-Québécois

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

COMMUNIQUÉ DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À MONTRÉAL

ÉLECTIONS AU CONSEIL SUPÉRIEUR
DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
DU 26 MAI 1991

Les électeurs qui n'ont pas opté avant le 31 mars dernier pour le vote par correspondance et que des circonstances imprévues empêcheraient de venir voter au Consulat le 26 mai prochain peuvent, jusqu'au vendredi 24 mai à 18 heures, demander à voter par correspondance à condition de se présenter personnellement au Consulat, 2, rue Élysée, Place Bonaventure, Montréal.

■ Québec veut bien légiférer pour qu'il y ait concordance entre la loi électorale et la loi référendaire, mais il n'est pas encore acquis que les ex-résidents du Québec qui vivent à l'extérieur depuis moins de 10 ans auront droit de vote lors du référendum sur la souveraineté du Québec.

Le ministre responsable de la réforme électorale, Marc-Yvan Côté, a indiqué hier que s'il y avait injustice, «elle pourrait être corrigée dans un sens ou dans l'autre».

Où les ex-Québécois auront droit de se présenter au scrutin lors du référendum comme ils ont le droit de vote aux élections générales, ou ce dernier droit leur sera retiré.

Le ministre Côté n'a donné aucun indice, hier, sur la direction dans laquelle il comptait s'engager, mais en fin de semaine il avait indiqué sa préférence dans une interview à la Presse Canadienne: «Il ne faut jamais oublier



Marc-Yvan Côté

que la philosophie qui doit nous guider, c'est de faciliter le droit de vote pour le plus grand nom-

bre de personnes possible. On ne doit pas aller à l'encontre de cela.»

Le Parti québécois est quant à lui vivement opposé à ce que des ex-Québécois aient droit de vote ou puissent se prononcer lors d'un référendum au Québec.

«À mon point de vue, lance le député de Joliette, Guy Chevrette, quelqu'un qui a décidé de quitter le Québec parce qu'il ne se sentait pas à l'aise à cause du climat politique ne devrait pas avoir à décider du sort du peuple québécois, de son droit à l'autodétermination. Je peux vous avouer que ce sera une belle bataille en perspective.»

M. Chevrette est également opposé au droit de vote aux élections générales pour ces ex-contribuables, qui payent désormais des impôts ailleurs.

«Mais ça pourrait être très dangereux dans le cas d'un référendum. Il y a des gens qui, par ran-

coeur, rancune ou par déception des gestes qu'ils ont exécutés, profiteraient de l'occasion pour venir influencer un référendum québécois sur l'avenir constitutionnel. Je suis tout à fait opposé.»

On évalue à près de 400 000 le nombre des Québécois qui se sont établis hors Québec depuis dix ans.

De ce nombre, environ 340 000 vivent dans une autre province et plus de 56 000 ont élu domicile dans un autre pays. Toutefois, tous n'ont pas droit de vote au sens de la loi électorale, puisqu'il fallait avoir le droit de vote au moment de leur émigration pour revendiquer ce droit aujourd'hui. Et, selon le Bureau québécois de la statistique, 27,1 p. cent d'entre eux avaient 19 ans et moins lors de leur départ. Ce qui représente quand même près de 300 000 électeurs potentiels.

Lors des élections générales de 1989, le nombre de votes qui se-

paraient libéraux et péquistes était de 330 000, soit une différence de 10 p. cent.

Par ailleurs, le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, s'est étonné des propos du chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, tels que rapportés dans le quotidien Le Devoir de samedi.

Selon ce reportage, M. Bouchard trouverait acceptable une proposition constitutionnelle du Canada anglais s'inspirant essentiellement du modèle de la Communauté économique européenne, qui ferait du Canada et du Québec deux États souverains, qui mettraient tout en commun dans le cadre d'une instance qui se ferait déléguer les pouvoirs par traités ou d'un parlement central qui ne serait pas élu.

«Je ne comprends pas, de dire simplement Jacques Parizeau. Le parlement européen a peu de pouvoirs, mais il est élu. Ce dont il a été question, ce n'est pas la CEE.»

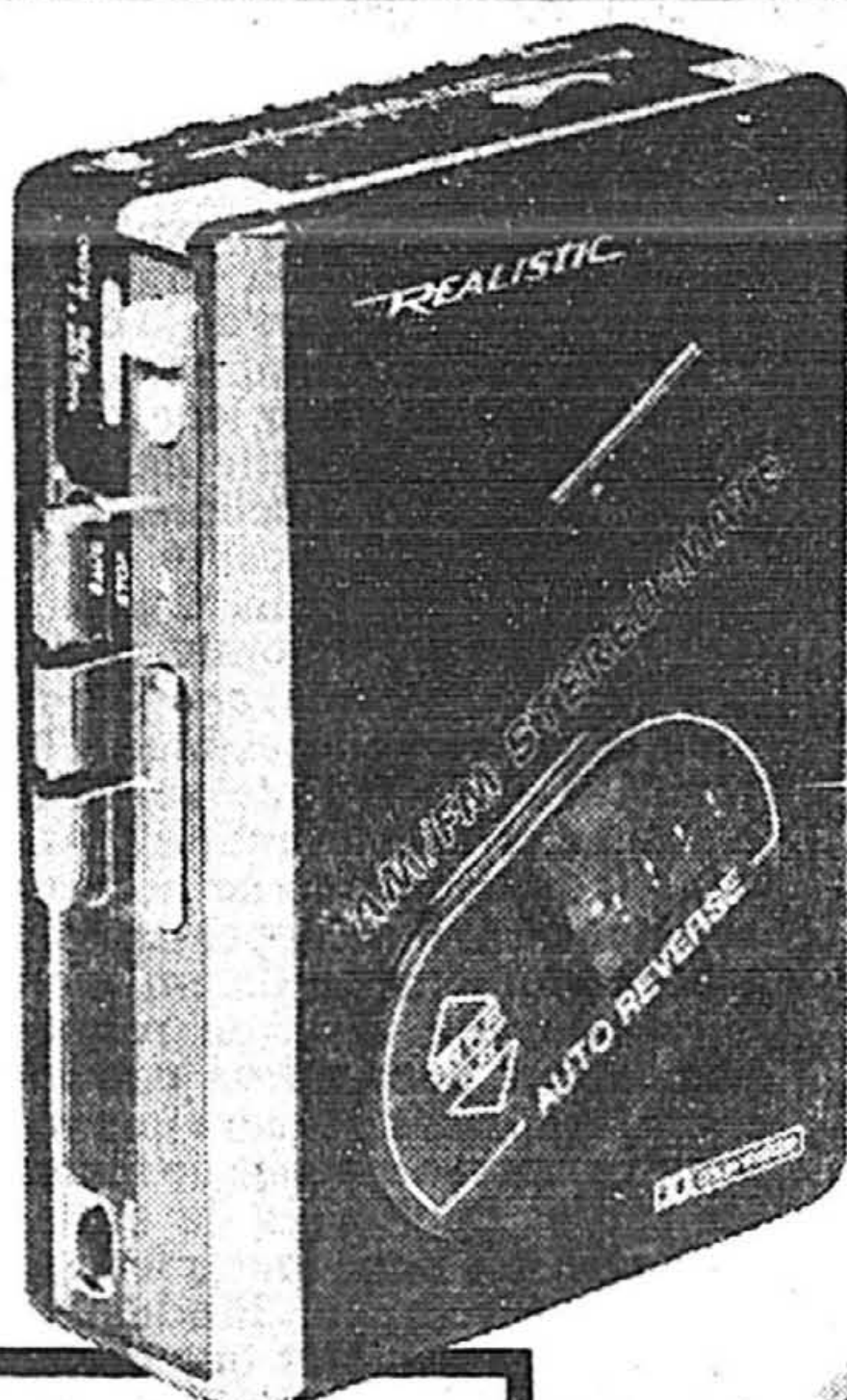
LES AUBAINES DE MAI

Profitez de la politique nationale des prix de Radio Shack, le plus grand détaillant d'électronique grand public au Canada. Pour vous faciliter les choses, chaque article est vendu au même prix dans tous les magasins de la compagnie au pays.

Stereo-Mate® AM/FM pour
écoute individuelle/portative

RABAIS \$56
9995
~~156.01~~

Lecteur de cassette avec inversion pour écoute automatique des deux côtés d'une cassette. Réducteur Dolby⁺ pour réduire le ronflement de la bande. Sélecteur métal/normal. 14-1047



Paquet de 5 cassettes Memorex®



RABAIS 32%
995
~~14.85~~

5 cassettes de 90 min pour plus de 7 heures d'enregistrement et lecture. 44-8301

20 canaux de nouvelles et d'émissions passionnantes

- Accès à plus de 24,000 fréquences
- Accès direct aux canaux
- Délai de balayage et recherche
- Antenne télescopique flexible
- Exclusion de canal et canal prioritaire

RABAIS \$61
22995
~~291.78~~

Récepteur à balayage PRO-36 de poche avec 20 canaux et affichage à LCD. Haut-parleur intégré, agrafe de ceinture et prise BNC d'antenne. Un portatif aux multiples possibilités! 20-137

Le solde expire le 31 mai 1991



Compact et facile à utiliser!

RABAIS \$454
79900
~~1253.89~~ **640 K**

Le Tandy 1100 FD portatif comprend traitement de texte et unité de disque interne de 3 1/2 po, 720 K. Avec logiciel DeskMate Interface® et MS-DOS®/GW-BASIC® en ROM. Ne pèse que 6.2 lb. Mémoire extensible 640 K, clavier complet 84 touches, accès parallèle, pile rechargeable et adaptateur CA. 25-3530

Une ronde de rabais sur un grand choix de produits

RABAIS \$28. Magnétocassette portatif. Commande vocale, niveau automatique et micro intégré. Avec pause. 14-1056. Cour. 78.13... **49.95**
RABAIS \$56. Walkie-talkie-SRG. 40 canaux et 4 W. Avec filtre céramique pour sélectivité accrue. 21-1645. Cour. 156.89... **99.95**
RABAIS \$27. Antivol d'auto. Neutralise automatiquement l'allumage; est déclenché par les feux d'arrêt/recul. 49-8700. Cour. 87.47... **59.95**
RABAIS 36%. Loupe à grossissement 30. Type éclairé, pour utilisation portative. Mise au point réglable. 63-8800. Cour. 156.9... **9.95**
RABAIS \$13. Radio-réveil numérique. Réveil avec AM, FM, cassette ou alarme. Avec rappel-réveil. 12-8605. Cour. 78.06... **64.95**
RABAIS 38%. Chargeur rapide pour Ni-Cd. Charge piles D, C, 9 V, AA et AAA en 5 heures ou moins. 23-233. Cour. 48.67... **29.95**
RABAIS 38%. Chrono à LCD. Temps partiel et

remise à zéro. 63-9120. Cour. 12.70... **7.77**
MOITIÉ PRIX. Téléphone moderne. Clavier éclairé, mémoire 20 numéros et bouton d'attente. 43-8806. Cour. 97.62... **48.81**
RABAIS 17%. Téléphone de bureau/mur. Deux combinaisons: amande/café ou charbon/blanc. 43-8804/05. Cour. 48.62... **chac. 39.95**
SOLDE FINAL. RABAIS \$56. Poste de travail d'ordinateur. Avec 4 éléments, pour maison ou bureau. 26-8038. Etail 155.96... **99.95**
RABAIS 17%. Disquettes de 5 1/4". Dix disquettes certifiées, double face. Capacité 360 K-o. 26-412. Cour. 9.59... **solde 7.95**
RABAIS 23%. Disquettes de 3 1/2". Dix disquettes certifiées, double face, capacité 720 K-o. 26-418. Cour. 26.04... **solde 19.95**
ACHAT SPÉCIAL. Deux jeux vidéo avec rôles fantaisistes. Pool of Radiance et Curse of the Azure Bonds. 25-8260. Liste 99.90... **49.95**

DEMANDEZ-LA VÔTRE!

Magasinez plus facilement chez Radio Shack avec une carte de crédit Bencharge, acceptée par tous les magasins et détaillants participants Radio Shack au Canada.



DIVISION INTERTAN CANADA LTÉE
Radio Shack®

Le magasin ou détaillant participant Radio Shack le plus près est dans les pages blanches

Piles/cassettes/adaptateurs/accessoires non fournis, sauf mention contraire. Radio Shack dégage toute responsabilité relative aux erreurs (illustrations et texte). Sauf pour l'article en liquidation, il sera accordé une commande différée si un article est épuisé. †MD de Dolby Laboratories Licensing Corp. Les prix indiqués sont les prix réels, sans la TPS ni la TVP applicable.

Formation de la main-d'oeuvre: Valcourt ouvre la porte aux discussions

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne
OTTAWA

Le ministre Bernard Valcourt, qui a été chargé de mener des consultations sur l'avenir de l'éducation et de la formation au Canada, a déclaré hier que le gouvernement fédéral ne ferme pas la porte à des discussions sur le partage des pouvoirs en matière de formation de la main-d'oeuvre.

M. Valcourt a répété hier lors du débat sur le Discours du trône que le gouvernement fédéral ne cherchait pas à s'arroger des pouvoirs constitutionnels en matière d'éducation, un champ de compétence provinciale, mais qu'il visait plutôt à mettre au point une «culture du savoir» au pays.

Chargé de diriger l'offensive fédérale dans ce domaine, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a longuement insisté sur la nécessité de dégager un consensus national sur les priorités en matière d'éducation et de formation, en faisant valoir qu'aucun parti ou structure n'avait «le monopole de l'apprentissage permanent».

«Les provinces ont la primauté incontestée en ce qui concerne les établissements d'enseignement et nous respectons entièrement leur compétence en la matière», a-t-il dit, avant d'ajouter que c'était toutefois le gouvernement fédéral qui jouait un rôle de premier plan au niveau de la formation des adultes, un domaine qui pourrait faire l'objet de négociations constitutionnelles.

M. Valcourt a maintes fois déclaré qu'il s'agissait pour le Canada de se donner des objectifs nationaux en matière d'éducation et de main-d'oeuvre afin de pouvoir faire concurrence aux autres pays industrialisés.

Le député du Bloc québécois Benoit Tremblay n'a pas cru un mot des propos du ministre, soulignant que derrière le visage sympathique de M. Valcourt se cachait «l'arrogance du gouvernement fédéral».

Des objectifs nationaux pour l'an 2000 axés sur la réduction du taux d'analphabétisme, la formation et l'accroissement du nombre des diplômés au niveau secondaire ont déjà été énoncés dans le Discours du trône, le 13 mai.

Le ministre Valcourt a proposé deux nouveaux objectifs hier: doubler le nombre de jeunes inscrits à des programmes menant à des emplois de débutant et assurer la pleine participation des femmes dans le domaine des mathématiques, des sciences et de la technologie.

Plus tôt dans la journée, le ministre des Transports, Jean Corbeil, avait affirmé que le Québec devait conserver sa compétence en matière d'éducation mais qu'une réflexion nationale sur cette question s'imposait pour affronter une concurrence internationale féroce.

«Il est évident que si le Québec veut protéger sa langue et sa culture, il doit se réserver le domaine de l'éducation. Le gouvernement fédéral reconnaît cette dimension et il réaffirme ses intentions de respecter les juridictions des provinces dans ce domaine», a affirmé M. Corbeil.

À la suite de ce débat, le chef libéral, Jean Chrétien, a présenté une motion de censure affirmant que le gouvernement avait perdu la confiance de la Chambre en raison «de son incapacité à guider le pays dans les affaires constitutionnelles et économiques nationales». Libéraux, néo-démocrates et membres du Bloc québécois ont appuyé cette motion qui a toutefois été défaite par la majorité conservatrice.

Le Bloc québécois y est allé ensuite de sa propre motion. Le député Jean Lapierre a proposé que le gouvernement avait perdu la confiance du peuple «en raison de son ingérence dans les compétences exclusives du Québec en matière d'éducation et de formation».

Cinq députés libéraux du Québec, soit André Ouellet, Marcel Prud'homme, Marc Assad, Shirley Maheu et Paul Martin ont préféré ne pas se présenter en Chambre lors du vote sur la motion du Bloc québécois.

M. Ouellet a expliqué par la suite que le groupe de députés était arrivé trop tard pour voter. Mais les journalistes ont pu constater qu'ils se cachaient derrière les rideaux du foyer de la Chambre des communes.

M. Ouellet a laissé entendre que les libéraux auraient appuyé la motion du Bloc si elle avait fait allusion à l'éducation uniquement, un champ de compétence provinciale.

OASIS

CONDOMINIUMS

à partir de 170 000\$

AU COEUR DU CENTRE-VILLE



- Peu de comptant
- Pas d'intérêt avant le 1er janvier 92
- Pas de mensualités avant le 1er février 92
- Pas de TPS si notarié avant le 1er juillet 91

1070/1080 rue St-Mathieu
(coin boul. René-Lévesque ouest)
989-2981
Heures de bureau
Lundi au vendredi : 11h à 20h
Samedi et dimanche : 11h à 17h

PARTICIPEZ AU MOIS RECORD!

LA MAGIE DE MAI

CHEZ HONDA



LA FORMULE MAGIQUE

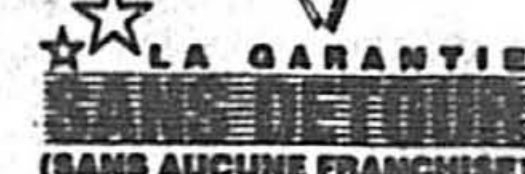


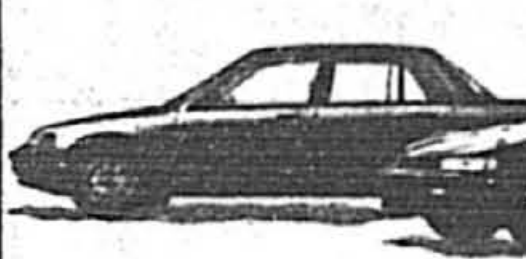
VALEUR DE REVENTE EXCEPTIONNELLE

5 ANS GARANTIE 100 000 KM

PROFITEZ DES PRIX MAGIQUES POUR LE MOIS DE MAI

LA GARANTIE HONDA (SANS AUCUNE FRANCHISE)







FAITES VITE!

À MONTRÉAL

#1 isgi

1110, Bleury
Montréal
379-1550



*Keno Witteur, 5 fois champion du rallye du Québec, «la garantie de 5 ans de Honda, sans caractères d'imprimerie minuscules, est la meilleure»

À LAVAL

St. ROSE HONDA

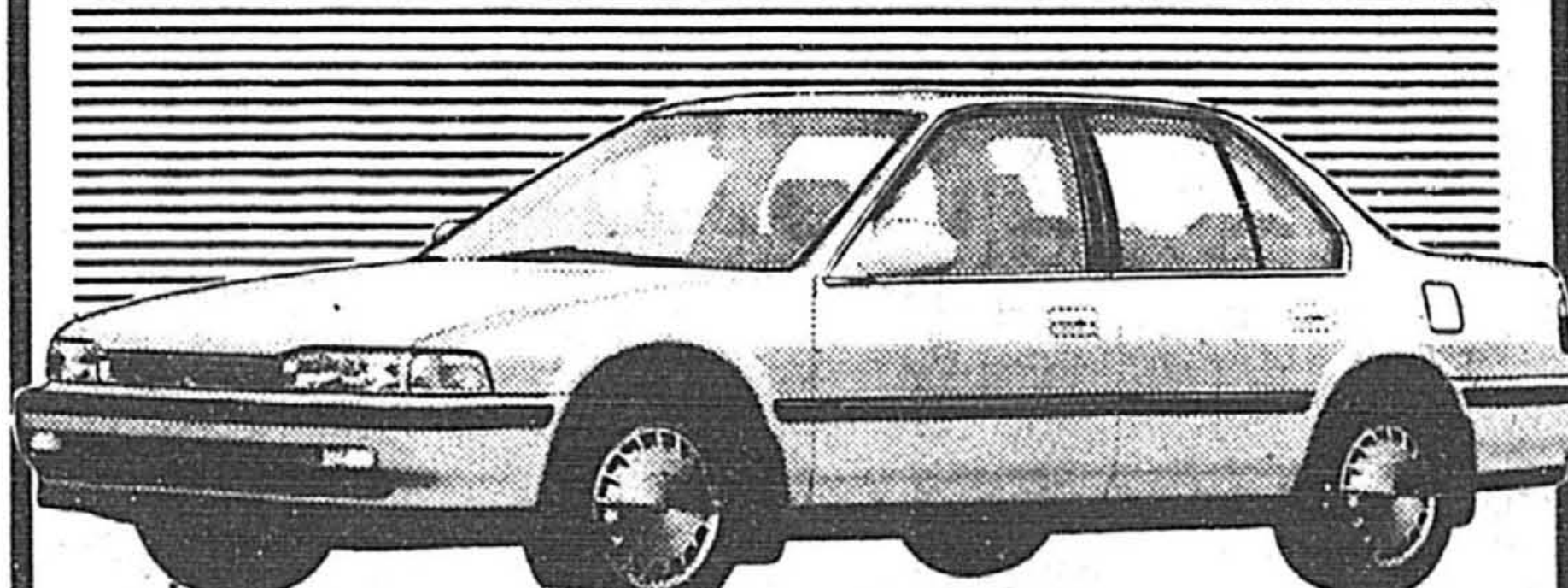
266, boul. Labelle
Ste-Rose, Laval
625-1953

PARTICIPEZ AU MOIS RECORD!

LA MAGIE DE MAI

CHEZ HONDA

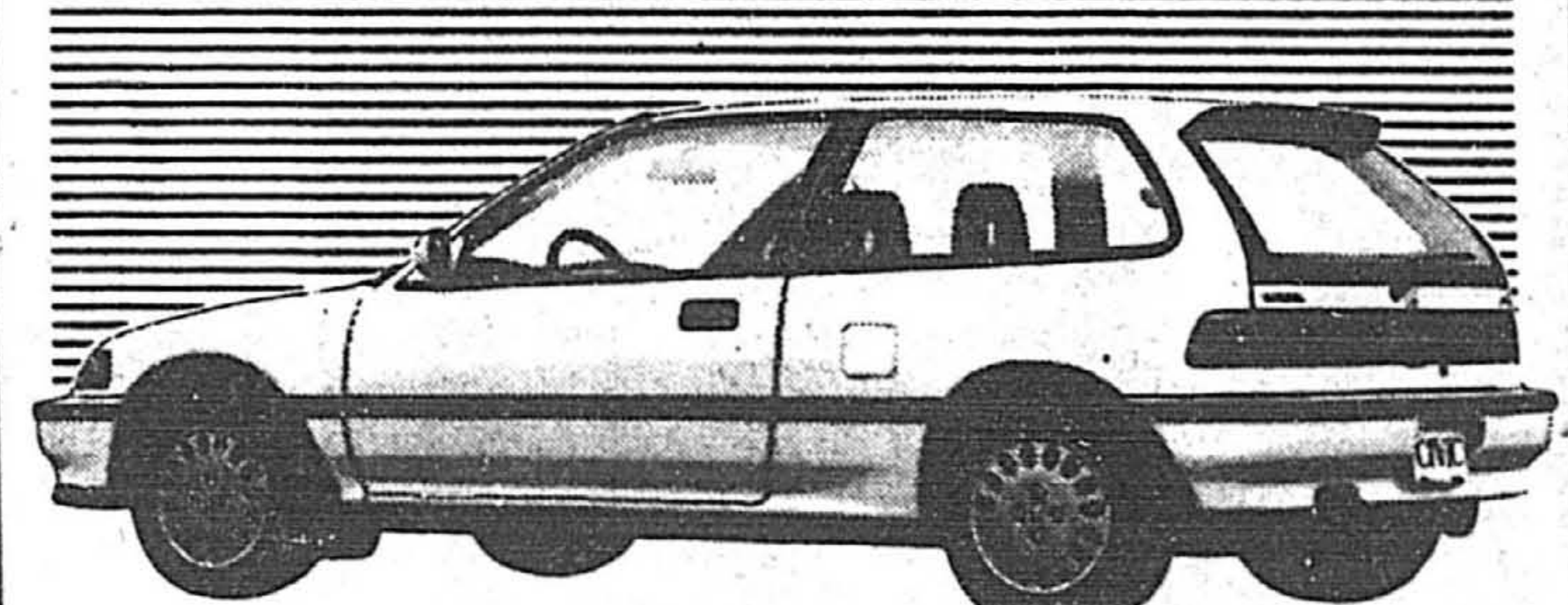
BERLINE ACCORD EXR



Regardez-

- MOTEUR DE 2.2 LITRES À 16 SOUPAPES, SACT
- INJECTION PROGRAMMÉE MULTIPOINT
- SUSPENSION À 2 LEVIERS TRIANGULÉS AUX 4 ROUES
- DIRECTION À CRÉMAILLÈRE À ASSISTANCE VARIABLE SELON LA VITESSE
- FREINS ANTIBLOCAGE EN OPTION
- FREINS ASSISTÉS À DISQUE À L'AVANT ET TAMBOUR À L'ARRIÈRE
- CLIMATISATION • GLACES ÉLECTRIQUES
- PROGRAMMATEUR DE VITESSE
- TOIT OUVRANT ÉLECTRIQUE
- RÉTROVISEURS À TÉLÉCOMMANDE ÉLECTRIQUE
- ROUES DE 15 POUCES EN ALLIAGE
- PNEUS TOUTES SAISONS À CARCASSE RADIALE
- FIXATIONS DE SÉCURITÉ POUR SIÈGE D'ENFANT
- SERRURES DE SÉCURITÉ AUX PORTES ARRIÈRE

CIVIC HATCHBACK SI



Regardez-

- MOTEUR DE 1,6 LITRE, 108 CHEVAUX À 16 SOUPAPES ET SACT
- INJECTION PROGRAMMÉE MULTIPOINT
- BOÎTE MANUELLE À 5 VITESSES
- EN OPTION, BOÎTE AUTOMATIQUE À 4 VITESSES AVEC CONVERTISSEUR DE COUPLE VERROUILLABLE À COMMANDE ÉLECTRONIQUE
- SUSPENSION À 2 LEVIERS TRIANGULÉS AUX 4 ROUES
- TOIT OUVRANT ÉLECTRIQUE AVEC ÉCRAN PARE-SOLEIL
- BARRES STABILISATRICES AVANT ET ARRIÈRE
- AMORTISSEURS AVANT ET ARRIÈRE À GAZ
- DIRECTION À CRÉMAILLÈRE (ASSISTÉE AVEC BOÎTE AUTOMATIQUE)
- FREINS ASSISTÉS À DISQUE VENTILÉ À L'AVANT ET TAMBOUR À L'ARRIÈRE
- ENJOLIVEURS DE ROUE SPORT INTÉGRAUX
- BOUCLIER AVANT • ESSUIE-GLACE ET LAVE-GLACE DE LUNETTE
- DOUBLE EMBOUT D'ÉCHAPPEMENT CHROMÉ
- FIXATIONS DE SÉCURITÉ POUR SIÈGE D'ENFANT

5 ANS GARANTIE 100 000 KM

LES PRIX SONT MAGIQUES!
FAITES VITE!
LES DERNIERS 10 JOURS

LES HONORABLES HONDA

Pagé menace de forcer l'adoption de projets de loi

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le leader parlementaire du gouvernement à l'Assemblée nationale, le ministre Michel Pagé, menace de forcer l'adoption de quatre projets de loi controversés avant l'ajournement des travaux parlementaires pour les vacances d'été, le 21 juin.

Sinon il y aura prolongation de la session en juillet et en août, une menace qui ne fait nullement trembler l'opposition péquiste.

Quatre projets de loi vont soulever des débats orageux entre la majorité ministérielle et l'opposition péquiste. Ce sont :

● le projet de loi 145 du ministre des Affaires municipales Claude Ryan, qui transfère

quelque 400 millions de frais et de responsabilités aux municipalités;

● le projet de loi 120 du ministre de la Santé Marc-Yvan Côté, qui instaure un nouveau régime de soins de santé au Québec. Déjà 35 amendements ont été introduits dans le projet de loi qui fait l'objet d'une vigoureuse contestation de la part des médecins du Québec;

● le projet de loi 149 du président du Conseil du trésor, le ministre Daniel Johnson, qui gèle les salaires de la fonction publique pendant six mois et qui fixe unilatéralement la convention collective des ingénieurs du gouvernement;

● enfin, le projet de loi 150 sur l'avenir politique du Québec. L'opposition veut que le projet de loi traduise mieux les recommandations de la commission Bélanger-Campeau.

Le Conseil de la langue française n'envisage pas de s'engager dans la voie proposée par Charles Taylor

L'organisme ne compte pas proposer d'ouverture à l'affichage en anglais au Québec

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Le Conseil de la langue française du Québec n'envisage pas, pour le moment du moins, comme le suggère son nouveau membre, le professeur de sciences politiques de l'Université McGill, M. Charles Taylor, de proposer une révocation des dispositions des lois 101 et 178 pour permettre l'affichage commercial en anglais sur le territoire québécois.

Par ailleurs le président de la Société Saint-Jean-Baptiste, M. Jean Dorion, a de nouveau mis au défi le professeur Taylor de débattre publiquement de cette question de l'affichage commercial et des libertés civiles. M. Taylor est actuellement à l'étranger.

On sait que le professeur de McGill, dans un article publié samedi par un confrère de langue anglaise, a qualifié les dispositions de la loi 101 sur l'affichage obligatoire en français « d'indéfendables et de ridicules »; elles sont le produit d'une « névrose collective » des Québécois et elle ont un caractère « hystérique ».

S'il y a des « hystériques » au Québec par les temps qui courent, a répliqué hier le président de la SSJB, ce sont les anglo-québécois. Leurs réactions montrent qu'ils refusent toujours massivement d'admettre la réalité française du Québec. Un récent sondage CROP, a-t-il fait valoir, établit que 75 p. cent d'entre eux « s'opposent fondamentalement à

ce que la langue de travail soit le français ».

L'affichage commercial en français « est nécessaire si l'on veut que les immigrants s'intègrent à la société québécoise »; il est démontré que cette disposition a un impact direct sur la langue de travail des néo-québécois. Sur cette question « fondamentale » M. Dorion dit avoir des divergences d'opinion « profondes » avec M. Taylor.

L'éventuelle révocation des dispositions sur l'affichage « n'est pas à l'agenda de la prochaine réunion du Conseil », ont dit hier les porte-parole du Conseil de la langue française, MM. Antoine Godbout, secrétaire, et Laurier Saint-Pierre, conseiller juridique, (le président M. P. E. Laporte est en France).

Les dix membres du Conseil de la langue française se réunissent une fois par mois. La prochaine rencontre, celle à laquelle M. Taylor participera pour la première fois, aura lieu le 7 juin à Québec. Ils ont indiqué, sourire en coin, que, malgré la présence de M. Taylor, la langue de travail du Conseil restera le français.

Les porte-parole ont par contre indiqué que le gouvernement pourrait prochainement, tout en conservant intégralement les dispositions de la loi 101 (la Charte de la langue française), modifier ses règlements.

Il s'agirait de ranimer un projet de modifications des dispositions réglementaires — un projet rejeté par le gouvernement, en 1985 — qui autorise l'usage exclusif de l'anglais en diverses circonstances exceptionnelles. Il s'agit, par exemple, des inscriptions sur divers produits et dans les dépliants

et catalogues d'usage peu courant.

Le président de la SSJB a par ailleurs exprimé l'avis qu'en matière de langue, l'opinion québécoise est actuellement « endormie » et vit dans le sentiment d'une « fausse sécurité ».

La SSJB, comme tant d'autres organismes, dit-il, réclame instamment que les entreprises comptant moins de 50 employés — celles qui comptent le plus de néo-québécois — soient tenues par la loi, comme les autres, de se franciser.

Actuellement l'affichage commercial doit être français à l'extérieur. La loi 178, qui modifie la loi 101, permet aux commerces comptant entre cinq et 50 employés d'afficher dans les deux langues à l'intérieur pourvu que l'inscription française prédomine. Les entreprises de plus de 50 employés sont tenues d'afficher en français seulement.

Le président du Conseil de la langue française est un permanent. Les neuf autres membres sont C. Auger et G. Rioux (syndicalistes); Louis Boudreau et Michel Guillolette (patronat); L. E. Hamelin et A. Martel (universités); Georges Koutchoum et Emile Ollivier (néo-québécois). M. Taylor remplace M. Marc Thibault démissionnaire.

Le Conseil de la langue française est un organisme de réflexion politique et social. Il compte 30 employés, principalement à Québec. Il ne faut pas le confondre avec l'Office de la langue française, qui compte 400 employés principalement à Montréal et qui a pour vocation de mettre en application les dispositions de la Charte.

CRTC

Avis public

Canada

CRTC — Avis public 1991-51. Le Conseil a été saisi des demandes suivantes: Le Conseil annonce par la présente qu'il a reçu de radiodiffuseurs des demandes en vue de renouveler les licences afin d'exploiter des entreprises d'émission de radiodiffusion qui expirent le 31 août 1991 ou le 28 février 1992, selon le cas. 4. C.K.L.M. Radio, Laval Montréal Inc. (31 août 1991) Montréal (910505700). Examen de la demande: 3195 ouest, boul. Saint-Martin, Laval, Qué. H7T 1A3. La demande et les renseignements sur le processus d'intervention, reproduits sur bandes sonores, sont disponibles en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qué.); et les bureaux régionaux du CRTC, Complexe Guy Favreau, Tour de l'Est, 200 ouest, boul. René-Lévesque, Pièce 602, Montréal (Qué.) H2Z 1X4. Les interventions écrites, sur bande sonore ou dans toute autre forme, doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2 et prouver qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 14 juin 1991. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du CRTC (819) 997-1328 ou (819) 997-1027, ou les Services d'information du CRTC à Hull au (819) 997-0313. Fax: (819) 994-0218, ou le bureau régional de Montréal (514) 283-6607.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

À NE PAS MANQUER

dans les
ANNONCES CLASSÉES

La Presse

NOTRE NOUVELLE RUBRIQUE

"LES BONNES OCCASIONS"

"LES BONNES OCCASIONS", ce sont des voitures usagées qui sont vraiment de bonnes occasions pour nos lecteurs.

"LES BONNES OCCASIONS", c'est aussi la possibilité pour les marchands de voitures d'occasion de profiter d'un TARIF PRÉFÉRENTIEL

l'opération "LES BONNES OCCASIONS"
tous les lundis.

Profitez-en! Tél.: (514) 285-7000 Télécopieur: (514) 848-6287



NOUS PAYONS LA T.P.S. POUR VOUS FINANCEMENT DISPONIBLE

CUISINE

Elysee

Modèles exclusifs,
style classique ou
moderne



Un service personnalisé, une excellente qualité et un choix très varié: voilà ce que nous vous offrons.

DIRECTEMENT DU
MANUFACTURIER
CUISINES ET SALLES DE BAIN
SUR MESURES

3 salles d'exposition pour mieux vous servir:
4445, rue Saint-Denis
Montréal 845-5838
1509, autoroute Laval (440)
Laval 688-2521
1858-D, boul. des Sources
Pointe-Claire 426-0264

CETTE FIN DE SEMAINE
CHEZ ROOTS
RESTEZ À LA MAISON
ET ÉPARGNEZ!

Roots

NE PASSEZ PAS LA FRONTIÈRE

\$1 = \$1.30
CANADIEN CANADIEN

VOTRE ARGENT
PREND DE LA VALEUR
CHEZ ROOTS

DISPONIBLE DANS TOUTES LES BOUTIQUES ROOTS

LE SUPER REGIONAL
LAURENTIDES

LE JOURNAL DES GENS D'ICI ET D'AILLEURS

publiera
une édition spéciale
insérée
dans le journal

La Presse

DE DEMAIN

Cette édition spéciale sera insérée dans La Presse pour les villes et régions suivantes:
Montréal, Laval, St-Jérôme, St-Sauveur, Ste-Agathe, L'Annonciation, St-Donat, Joliette, Berthier, Trois-Rivières ainsi que dans toutes les villes et régions environnantes.

L'OUEST
CET ÉTÉ



Permis du Québec

VANCOUVER et LOS ANGELES

JUSQU'À 4 VOLS DIRECTS
HEBDOMADAIRES
les lundis, mardis, jeudis et vendredis

VOL
ALLER ET
RETOUR 349\$
À PARTIR DE

* Il est possible, moyennant un supplément, d'utiliser nos vols au départ de Los Angeles ou de Vancouver les samedis ou les mercredis pour Los Angeles, San Francisco, Las Vegas, et reprendre le voyage soit de Los Angeles, soit de Vancouver vers Montréal sur nos vols.

Vol direct tous les mercredis
du 26 juin au 4 septembre 1991

Pour Vancouver 61\$
(taxes et TPS)
Pour Los Angeles 75\$
(taxes et TPS)

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ
CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

la Baie

COLLECTIONNEZ LES DISQUES COMPACTS DE VOS IDOLES !

plus

- Bande sonore de «The Big Chill»
- Nelson: «After The Rain»
- Guns 'N' Roses: «Appetite For Destruction»
- Aerosmith: «Pump»
- Fine Young Cannibals: «The Raw And The Cooked»
- Elton John: «Sleeping With The Past»

1699
chaque disque compact

plus

- Phil Collins: «No Jacket Required»
- INXS: «Kick»
- Neil Young: «Harvest»
- America: «History: Their Greatest Hits»
- Jimi Hendrix: «Smash Hits»
- Van Morrison: «Moondance»

1699
chaque disque compact

plus

- Joe Cocker: «Greatest Hits»
- The Carpenters: «The Singles 1974-78»
- Mike Oldfield: «Tubular Bells»
- Simple Minds: «Sparkle In The Rain»
- The Nylons: «The Nylons»
- Various: «Together»

1699
chaque disque compact

plus

- Alabama: «Greatest Hits»
- Taylor Dayne: «Tell It To My Heart»
- Elvis Presley: «Golden Records»
- John Denver: «Greatest Hits»
- Carly Simon: «Coming Around Again»
- Glenn Miller: «The Unforgettable Glenn Miller»

1699
chaque disque compact

plus

- Don McLean: «American Pie»
- The Band: «Anthology Vol. 1»
- The Beach Boys: «California Girls»
- Frank Sinatra: «Songs For Swingin' The Rain»
- Steve Miller Band: «Fly Like An Eagle»
- Gordon Lightfoot: «The Best Of Gordon Lightfoot»

1499
chaque disque compact

plus

- Berlioz: «Symphonie Fantastique»
- Sorcerer's Apprentice: «Mussorsky»
- Night On Bare Mountain
- Dvorak: «Symphony No. 9, Serenade For Strings»
- Brahms: «Violin Concerto, Concerto For Violin & Cello»
- Gershwin: «Piano Concerto, Ravel: «2 Piano Concertos»
- Tchaikovsky: «Piano Concerto No. 1, Violin Concerto»
- Beethoven: «Piano Sonata Nos. 14, 23, 24, 25»

1299
chaque disque compact

1499
le coffret de deux disques compacts

La Baie les a!

la Baie

Ryan maintient la nomination de Charles Taylor au CLF

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse

QUÉBEC

■ Le ministre Claude Ryan considère que le tout nouveau membre du Conseil de la langue française, le professeur Charles Taylor, ne

s'est nullement discrédité en déclarant que les dispositions des lois 101 et 178 sur l'affichage commercial sont « le produit d'une hystérie de masse, ridicule, indéfendable et encore le produit d'une névrose générale ».

Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue

française, M. Ryan n'a donc aucunement l'intention de réclamer, comme le veut l'opposition péquiste, la démission du professeur de McGill de ce poste où il l'a lui-même nommé, à compter de mercredi dernier.

Les propos du philosophe et professeur de sciences politiques

Charles Taylor ont été publiés dans le quotidien The Gazette, en fin de semaine. Nos efforts pour le joindre sont restés vains puisqu'à l'université McGill, on le disait hier en Europe jusqu'à la fin du mois.

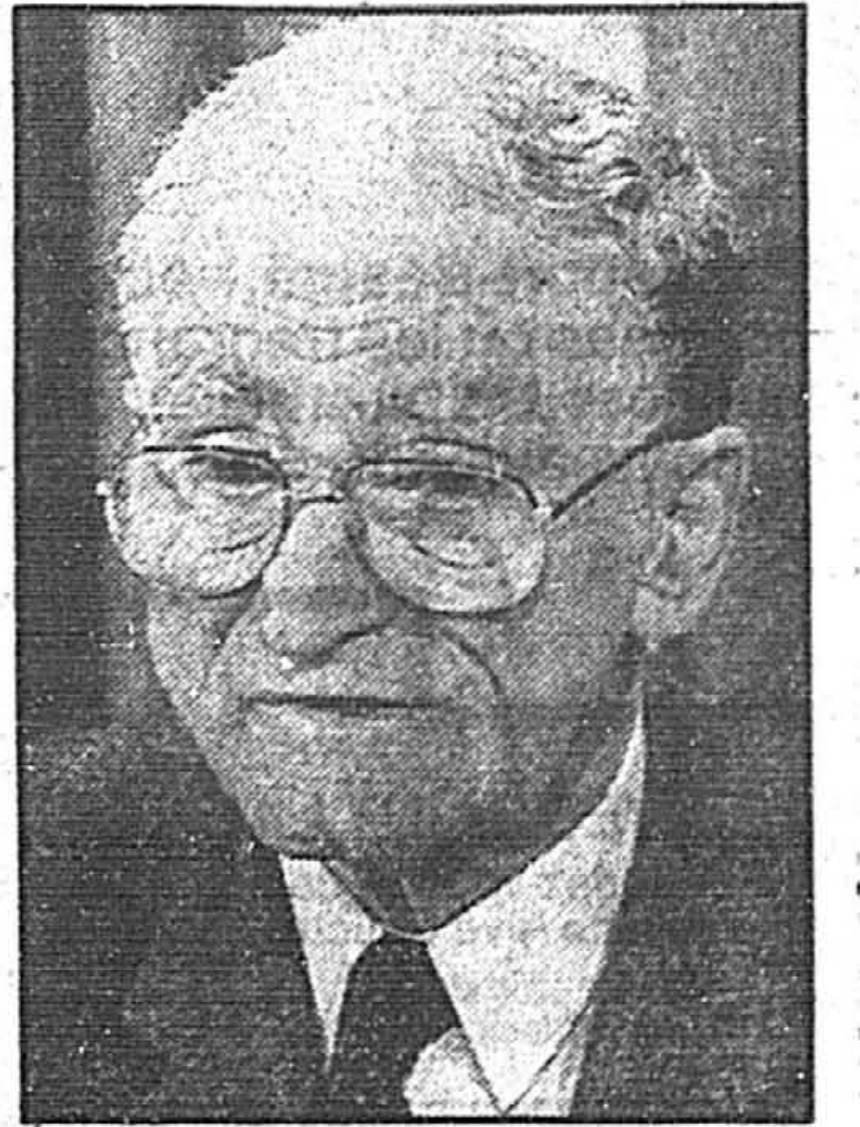
« J'aime beaucoup avoir pour me conseiller des personnes qui

ne pensent pas comme moi, parfois », a d'abord répondu le ministre Ryan à la députée péquiste de Chicoutimi, Jeanne Blackburn.

Ces propos ont été fort bruyamment applaudis et parfois appuyés de bravos parmi la députée libérale.

« C'est pour ça qu'on nomme des personnes dans des organismes consultatifs du gouvernement, pas pour réciter l'orthodoxie du Parti québécois, ni même celle du Parti libéral, pour donner des opinions franches, consciencieuses, indépendantes et assises sur une expertise reconnue », a enchaîné M. Ryan.

« Le professeur Taylor est un homme de très grand mérite, de très grande envergure. C'est un professeur de philosophie avec le meilleur statut international. Il étudie les problèmes du Canada depuis très longtemps et j'ai encore plus confiance à son jugement qu'à celui de bien d'autres personnes qui penseraient davantage comme moi », a-t-il ajouté.



Claude Ryan

Affirmant qu'il n'était pas d'accord avec les propos de Charles Taylor, le ministre Ryan se les explique par « un lapsus ». « Ce n'est pas du tout le genre de langage qu'il tient habituellement. »

Enfin, il pense que M. Taylor « apportera une très bonne contribution au Conseil de la langue française ».

Pour un début de mandat...

Le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, a par ailleurs déclaré aux journalistes qu'il lui semblait « beaucoup mieux que M. Taylor, après son écart de langage, se retire des affaires ».

« On n'a pas idée de traiter à la fois un ministre et toute une collectivité d'hystériques. S'il fallait qu'un francophone dise la même chose des anglophones... »

« Je comprends qu'on se dise d'une tolérance admirable, ici, mais je n'aime pas me faire traiter d'hystérique par qui que ce soit, et surtout pas de la part de quelqu'un qui doit être conseiller en matière de langue. Ça commence bien un mandat », de réagir M. Parizeau.

Reconnaissant les qualités intellectuelles du professeur Taylor, soulignant qu'il avait été caractérisé pendant toute sa vie par une remarquable tolérance, M. Parizeau en profite pour dire qu'il n'y a pas que les anglophones qui soient contre la loi 178. « Nous étions très nombreux contre la loi 178. La preuve, c'est qu'on a paradé dans les rues de Montréal à 65 000 pour protester contre cette loi-là », a-t-il dit, ajoutant qu'il fallait revenir à la loi 101.

Pour le leader parlementaire du PQ, Guy Chevrette, Charles Taylor « s'inscrit dans la ligne des D'Iberville Fortier, dont on a hâte de se débarrasser le jour d'un référendum ». Selon lui, le gouvernement a manqué de jugement en le nommant au Conseil de la langue française.

BRADERIE DE LITERIE



CENTRE-VILLE DE
MONTRÉAL
4^e ÉTAGE

- DES PRIX IMBATTABLES: DEPUIS 199!
- UN CHOIX INCOMPARABLE PARMI NOS MILLE ET UN ARTICLES!

COUVRE-
OREILLERS:

199

TAIES
D'OREILLERS:

499

ASSORTIMENT
DE DRAPS:

699

UNE PLACE

ENSEMBLES
DE DRAPS:

1499

ENS. EN MOUSSELINE, UNE PLACE

ÉDREDONS,
UNE PLACE:

3499

NE RATEZ PAS CET ÉVÉNEMENT EXCLUSIF, RUE STE-CATHERINE!

DÉSOLÉS, PAS DE BOND D'ACHAT DIFFÉRÉ NI DE COMMANDE SPÉCIALE.



la Baie

Plus de 320 ans à vous offrir qualité et service, avec en plus notre garantie de remboursement!

10 000 000 \$

(Approximatif)

TIRAGE

LOTTO
649

MERCREDI

Ca change pas le monde. Sauf que...



PASSEPORT-BEAUTÉ

PRINTEMPS 1991

DESTINATION RENOUVEAU, DESTINATION BEAUTÉ

à la Baie, centre-ville de Montréal et Centre Rockland!

Du 22 mai au 1^{er} juin 1991

Passeport-Beauté, votre visa pour découvrir des contrées où les fragrances les plus enivrantes et les nuances les plus belles célèbrent avec brio le renouveau printanier.

Passeport-Beauté, c'est l'événement unique qui réunit les plus grands noms de la beauté, pour vous offrir des primes alléchantes, des offres spéciales irrésistibles et des échantillons de belle facture.

Passeport-Beauté, ce sont dix jours de festivités qui ont lieu, du 22 mai au 1^{er} juin, à nos magasins du centre-ville de Montréal et du Centre Rockland.

YVES SAINT LAURENT - RIVE GAUCHE POUR ELLE

Rendez-vous au comptoir Yves Saint Laurent et recevez une eau de toilette Rive Gauche, 5 ml.

Centre-ville de Montréal seulement.
Une offre-échantillon par personne. Tant qu'il y en aura.

YVES SAINT LAURENT - JAZZ POUR LUI

Rendez-vous au comptoir Yves Saint Laurent et recevez des échantillons de l'eau de toilette Jazz, 2 ml, et de Gel moussant, 7 ml, présentés dans un minisac pratique.

Centre-ville de Montréal seulement.
Une offre-échantillon par personne. Tant qu'il y en aura.

YVES SAINT LAURENT - OPIUM POUR ELLE

Rendez-vous au comptoir Yves Saint Laurent et recevez un luxueux dépliant contenant un sachet de lotion, 8 ml, un sachet de gel douche, 8 ml, et 2 ml d'eau de toilette.

Centre Rockland seulement.
Un échantillon par personne. Tant qu'il y en aura.

YVES SAINT LAURENT - KOUROS POUR LUI

Rendez-vous au comptoir Yves Saint Laurent et recevez un flacon-échantillon d'eau de toilette, 10 ml.

Centre Rockland seulement.
Un échantillon par personne. Tant qu'il y en aura.

OSCAR DE LA RENTA - MOMENTS DE DOUCEUR 1

PRIME: à l'achat de 41 \$ ou plus de produits Oscar de la Renta, vous recevrez, sans frais, une pochette Moments de douceur contenant: un gel moussant, 50 ml; une crème à raser, 40 ml, et une mini-savonnette.

Centre-ville de Montréal seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

OSCAR DE LA RENTA - MOMENTS DE DOUCEUR 2

PRIME: à l'achat de 41 \$ ou plus de produits Oscar de la Renta, vous recevrez, sans frais, une pochette Moments de douceur contenant: un gel moussant, 50 ml; une crème à mains, 30 ml, et une mini-savonnette.

Centre Rockland seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

CAROLINA HERRERA - RAFRAÎCHISSANTE

PRIME: à l'achat de 37 \$ ou plus de produits Carolina Herrera, vous recevrez, sans frais, un magnifique parapluie blanc à pois noirs, avec le logo Carolina Herrera.

Centre-ville de Montréal seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

MONTANA - PARFUM DE PEAU

PRIME: à l'achat de 50 \$ ou plus de produits de la collection Montana, vous recevrez, sans frais, un trio de luxe contenant un parfum miniflask, un gel moussant, 30 ml, et un fluide hydratant, 30 ml.

Centre-ville de Montréal seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

TRUSSARDI UOMO - ÉLÉGAMMENT MASCULIN

PRIME: à l'achat de 50 \$ ou plus de produits de la collection Trussardi Uomo, vous recevrez, sans frais, une eau de toilette, 25 ml.

Centre-ville de Montréal seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

INITIATION - LES MULTIPLES FACETTES DE LA FEMME

PRIME: à l'achat de tout produit Initiation, vous recevrez, sans frais, une eau de parfum, 5 ml.

Centre-ville de Montréal seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

CABOTINE - EXQUISÉ!

PRIME: à l'achat de 48,50 \$ ou plus de produits de la collection Cabotine, vous recevrez, sans frais, un miniflask de collection contenant 3,2 ml d'eau de parfum.

Centre-ville de Montréal seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

CHLOÉ - ÉDITION SPÉCIALE

PRIME: à l'achat de 37,50 \$ ou plus de produits Chloé, vous recevrez, sans frais, une eau de parfum, édition spéciale de 30 ml, d'une valeur de 50 \$.

Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

RALPH LAUREN - SAFARI, LA NOUVELLE FRAGRANCE

PRIME: à l'achat de la nouvelle fragrance Safari, vous recevrez, sans frais, un magnifique flacon miniature contenant 4 ml de parfum.

Centre-ville de Montréal seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

HOUBIGANT - RAFFINÉE

PRIME: à l'achat de tout produit Raffinée, vous recevrez, sans frais, une rosette contenant un parfum, 3 ml, une crème pour le corps, 15 ml, et un voile pour le corps, 25 ml.

Centre-ville de Montréal seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

LACOSTE - DE LA CLASSE!

PRIME: à l'achat de 23 \$ ou plus de produits Lacoste, vous recevrez, sans frais, un mini-coffret contenant: une savonnette, 40 g; une eau de toilette, 25 ml; et un shampoing pour les cheveux et le corps, 25 ml.

Centre-ville de Montréal seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

SERGIO TACCHINI - CHIC ALORS!

PRIME: à l'achat de tout produit Sergio Tacchini, vous recevrez, sans frais: une eau de toilette, 8 ml; une émulsion après-rasage, 15 ml; et un shampoing pour les cheveux et le corps, 30 ml.

Centre-ville de Montréal seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

ALFRED SUNG - CLINIQUE DE BAIN

Venez pour une consultation sur les produits de soins pour le bain, vous recevrez, sans frais, une crème pour le corps, 8 ml, un gel douche, 10 ml, et un parfum, 1 ml.

Centre-ville de Montréal seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

LIZ CLAIBORNE POUR HOMME ET POUR FEMME

PRIME: à l'achat de tout produit Liz Claiborne pour homme, vous recevrez sans frais, un échantillon de luxe, 5 g. Et avec tout achat de tout produit Liz Claiborne pour femme, vous recevrez, sans frais, un parfum, 1/2 on.

Centre-ville de Montréal seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

REALITIES POUR FEMME

PRIME: à l'achat de tout produit Realities pour femme, vous recevrez, sans frais, un parfum de luxe, 5 ml.

Centre-ville de Montréal seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

PAYOT - AUTHENTIQUE

OFFRE SPÉCIALE: à l'achat de tout produit Payot, vous pourrez vous procurer, pour seulement 30 \$, un masque lissant Tour des yeux, de la gamme Authentique. Valeur de 30 \$.

Centre-ville de Montréal seulement.
Tant qu'il y en aura.

JEANNE GATINEAU - MÉDIATION

OFFRE SPÉCIALE: à l'achat de tout produit Jeanne Gatineau, vous pourrez vous procurer pour seulement 25 \$, Médiation, le produit de soins revitalisant grand confort. Valeur de 50 \$.

Centre-ville de Montréal seulement.
Tant qu'il y en aura.

ROC - SOINS DE BEAUTÉ SANS PARFUM

PRIME: à l'achat de 25 \$ ou plus de produits ROC, vous recevrez, sans frais, un Hydra + pour le visage, 15 ml, un gommage, 5 ml, et un mascara noir, 5 g. Valeur de 23,50 \$.

Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

LA PRAIRIE - AFFINITÉ NATURELLE

RENDEZ-VOUS BEAUTÉ: les 30 et 31 mai, venez rencontrer Madame Carpentier, artiste-maquilleuse, pour une consultation gratuite. Vous recevrez, par la suite, un échantillon de Extrait de Caviar, visage, 3 ml, et de Concentré Caviar, yeux, 3 ml.

Réservation: 281-4422, poste.2652.

Centre-ville de Montréal seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

ORLANE - ZOOM SUR LES YEUX

PRIME: à l'achat de 35 \$ ou plus de produits Orlane, vous recevrez, sans frais, Extrait Vital, sérum contour des yeux, format courant.

Valeur de 32,50.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

KÉLÉMATA - POUR LES YEUX

PRIME: à l'achat de 20 \$ ou plus de produits Kélémeta, vous recevrez, sans frais, une lotion démaquillante, 75 ml, un mascara noir, format courant, et un Nutricil format courant.

Centre-ville de Montréal seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

FERNAND AUBRY - POUR COMBATTRE LES RIDES

PRIME: à l'achat de 25 \$ ou plus de produits Fernand Aubry, vous recevrez, sans frais, une jolie pochette contenant un mascara, format ordinaire, et un lait démaquillant, 125 ml. Valeur de 17,50.

Centre-ville de Montréal seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

SHISEIDO - LA BEAUTÉ DU NOUVEL ÂGE

PRIME: à l'achat de 17 \$ ou plus de produits Shiseido, vous recevrez, sans frais, une pochette de satin contenant une mousse démaquillante et une lotion adoucissante, 30 ml ch.

Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

ADRIEN ARPEL - INVITATION

Venez au comptoir Adrien Arpel pour un maquillage des yeux, des joues et des lèvres. Vous n'avez qu'à vous présenter au comptoir Adrien Arpel, durant l'événement Passeport-Beauté.

Centre-ville de Montréal seulement.

REVLON - SPÉCIALEMENT POUR VOUS

PRIME: à l'achat de 10 \$ ou plus de produits Revlon, vous recevrez, sans frais, un duo d'ombres à paupières et un mascara spécial.

Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

CHRISTIAN DIOR - HAUTE COUTURE

PRIME: à l'achat de 35 \$ ou plus de produits Christian Dior, vous recevrez, sans frais, un magnifique ensemble contenant 6 produits.

Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

CLINIQUE - VOTRE ATOUT BEAUTÉ!

PRIME: à l'achat d'un hydratant surpuissant, gel concentré extrême, vous recevrez, sans frais, une brosse Luscite.

Centre-ville de Montréal seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

GIVENCHY - UN CLASSIQUE

PRIME: à l'achat de 35 \$ ou plus de produits Givenchy, vous recevrez, sans frais, une collection de flacons miniatures Givenchy.

Centre Rockland seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

BYZANCE DE ROCHAS

PRIME: à l'achat de 56 \$ ou plus de Byzance de Rochas, vous recevrez, sans frais, un magnifique foulard signé Rochas (90 cm x 90 cm).

Centre Rockland seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

KENZO - ÇA SENT BEAU!

PRIME: à l'achat de toute fragrance Kenzo, vous recevrez, sans frais, un stylo de parfum, 1,6 ml.

Centre-ville de Montréal seulement.
Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

**AU JOUR LE JOUR,
VOUS ÊTES INVITÉS!**

Surveillez nos annonces d'ici le 1^{er} juin! Chaque jour, vous serez spécialement invités par LANCÔME, CLARINS, B'OTHErm, TUSCANY, LISE WATIER, GUERLAIN, ELIZABETH ARDEN, LANCASTER ET CARON. Leurs offres sont superbes! Venez en profiter dès maintenant!

**PASSEPORT-BEAUTÉ, CENTRE-VILLE
DE MONTRÉAL ET CENTRE ROCKLAND!
DU 22 MAI AU 1^{er} JUIN!**



la **Baie**